

OBSERVATOIRE
DE LA PARTICIPATION
DES FEMMES AUX
ÉLECTIONS POLITIQUES



ÉLECTIONS
2018

Cnfl

CONSEIL NATIONAL
DES FEMMES DU LUXEMBOURG

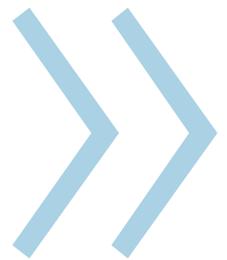
OBSERVATOIRE
DE LA PARTICIPATION
DES FEMMES AUX
ÉLECTIONS POLITIQUES





L'égalité des sexes et la participation pleine et entière des femmes à la prise de décision constituent des indicateurs clés de la démocratie. L'engagement des femmes dans tous les aspects de la vie politique permet la naissance de sociétés plus équitables et renforce la démocratie en la rendant plus représentative.¹

Une démocratie forte et dynamique n'est possible que lorsque le Parlement reflète totalement la population qu'il représente. Les parlements ne pourront revendiquer cette qualité que lorsque la participation des femmes y sera pleine et entière.²



¹ Julie Ballington in *Égalité en politique: Enquête auprès de femmes et d'hommes dans les parlements, 2008.*

² Anders B. Johnsson in *Égalité en politique: Enquête auprès de femmes et d'hommes dans les parlements, 2008.*



© Yves Kortum

100

ans plus tard...

100 ans déjà! En 2019, nous fêtons le centenaire du droit de vote universel pour les femmes et les hommes au Luxembourg. Si les femmes et les hommes bénéficient d'un même droit de vote actif et passif, s'ils sont égaux en droits, des disparités subsistent pourtant encore dans les faits. Dans la prise de décision politique les femmes peinent à obtenir une même reconnaissance que leurs collègues masculins.

Les résultats des élections législatives en octobre 2018 ont fait l'effet d'un électrochoc. Seules 12 femmes ont été élues directement à la Chambre des députés, et ce sur 60 sièges à pourvoir. Non seulement, ce taux de 20% de femmes élues est bien loin d'atteindre la parité, mais il correspond de surcroît à une régression du nombre de femmes directement élues par rapport aux législatives précédentes.

Certes, les partis politiques ont fait un effort pour proposer sur leurs listes au moins 40% de candidat(e)s du sexe sous-représenté. Mais le taux de réussite nous montre qu'il reste fort à faire pour parvenir à un véritable équilibre dans la prise de décision politique. Il ne suffit pas de nommer des femmes sur les listes de candidatures, si elles restent finalement sous-représentées au Parlement.

Ce nouveau bilan de l'Observatoire sert de piqure de rappel. Pour tous les partis politiques, afin qu'ils valorisent et encouragent les femmes engagées dans leurs rangs en les impliquant davantage dans l'organisation interne. Mais ces chiffres nous interpellent également toutes et tous pour œuvrer pour un changement de mentalité. Si nous voulons faire bouger les lignes, c'est aussi aux femmes et aux hommes de revendiquer la parité et d'en vanter les bienfaits. L'équilibre entre les sexes passe par de multiples actions. Ainsi, le ministère de l'Égalité s'engage à développer la prise de conscience auprès de jeunes dans les établissements scolaires, à lutter contre les stéréotypes à tous les niveaux et à encourager les actions au niveau local pour stimuler un meilleur vivre ensemble.

La réussite des femmes en politique ne se fera pas sans volonté et engagement ferme. Agissons pour faire évoluer les mentalités. Pour que la parité ne s'arrête pas aux portes du pouvoir, nous pouvons toutes et tous élever notre voix. Soyons ensemble actrices et acteurs du changement.

Taina Bofferding
Ministre de l'égalité entre
les femmes et les hommes





pas en avant...

Rien n'est fait, quand sur dix pas, il en reste un à faire !

Avec la nouvelle loi du 15 décembre 2016 règlementant le financement des partis politiques et incitant les partis à constituer des listes de candidatures présentant 40% de femmes candidates, on pouvait espérer que les résultats aux élections législatives seraient un pas en avant vers l'équilibre femmes-hommes dans la prise de décision politique. Pas un bond spectaculaire, soyons réalistes, mais un pas tout de même. D'autant plus que tous les partis ont fait des efforts et ont respecté ce quota.

Changer une culture de vote n'est pas chose facile au Luxembourg. Dans les pages qui vont suivre, vous allez découvrir que le croisement de différentes variantes montre que les femmes peinent à se faire élire. Certes, le système électoral hautement personnalisé joue en défaveur des femmes en favorisant le vote pour des candidat-e-s qui ont une certaine notoriété. Mais cela signifie-t-il que les partis politiques sont totalement impuissants à mettre en avant leurs candidates ? Certainement pas.

Le résultat des élections 2018 est très décevant ! Retour en arrière. Avec 20% de femmes élues directement (12 femmes), nous nous retrouvons dans une situation similaire que celle de 1999. Pourtant 20 ans se sont écoulés !

La situation est cependant un peu meilleure suite à la constitution du gouvernement. Le nombre des femmes députées passe à 15 femmes. Reste que ceci représente un taux de 25%, vraiment pas de quoi se réjouir. Quant au gouvernement, celui-ci fait un peu meilleure figure avec 5 femmes parmi ses 17 ministres, soit un taux de femmes ministres de 29%.

Mais pourquoi le résultat est-il aussi décevant ? Pourquoi les femmes n'ont-elles pas été élues davantage ? C'est une question importante à laquelle le Conseil National des Femmes du Luxembourg va essayer de trouver des réponses. Une étude qualitative est en cours de projet.

Nous sommes confiantes que les résultats de cette étude pourront nous guider dans les futures démarches et actions de sensibilisation envers les électeurs et électrices à voter pour l'équilibre des femmes et des hommes dans la prise de décision, mais également envers les partis politiques et les responsables de communication et les médias.

Répetons-le : une démocratie ne peut faire l'impasse sur une représentation paritaire femmes-hommes dans la prise de décision.

Danielle Becker
Présidente du CNFL

TABLE DES MATIÈRES

01

PROPOS INTRODUCTIFS.....	6
1. Le système électoral des élections législatives.....	6
2. Le Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes	8
3. Contenu et structure du présent rapport	9

02

PREMIÈRE PARTIE. Les candidat-e-s aux élections législatives de 2018	10
1. Le taux de candidates aux élections législatives de 2018	11
1.1. Le taux de candidates au niveau national.....	11
1.2. Le taux de candidates en fonction de plusieurs variables.....	11
1.2.1. Le taux de candidates en fonction de la circonscription.....	11
1.2.2. Le taux de candidates en fonction du parti politique	12
1.2.3. Le taux de candidates en fonction de la circonscription et du parti politique	12
2. Le profil des candidat-e-s	14
2.1. L'âge des candidat-e-s	14
2.2. Le genre, la catégorie socioprofessionnelle et le secteur des candidat-e-s.....	15
2.3. Le profil des candidat-e-s en fonction de la circonscription.....	16
2.4. Le profil des candidat-e-s en fonction du parti politique	18
3. L'évolution du taux des femmes candidates.....	21
3.1. L'évolution des taux de candidates du point de vue national depuis 1919.....	21
3.2. L'évolution des taux de candidates et du profil en fonction de plusieurs variables.....	22
3.2.1. L'évolution des taux de candidates en fonction de la circonscription	22
3.2.2. L'évolution des taux de candidates en fonction du parti politique.....	23
3.2.3. L'évolution de la moyenne d'âge des candidates	24

03

DEUXIÈME PARTIE. Les élu-e-s aux élections législatives de 2018	25
1. Le taux de réussite des candidates au niveau national en fonction de plusieurs variables.....	27
1.1. Le taux de réussite des candidat-e-s au niveau national.....	27
1.2. Le taux de réussite des candidat-e-s en fonction de plusieurs variables.....	27
1.2.1. Le taux de réussite des candidates en fonction de la circonscription.....	27
1.2.2. Le taux de réussite des candidat-e-s en fonction du parti politique	28
2. Le taux d'élues aux élections législatives de 2018 au niveau national et en fonction de plusieurs variables.....	30
2.1. Rappel du taux d'élues au niveau national.....	30
2.2. Le taux d'élues en fonction de plusieurs variables.....	30
2.2.1. Nombre d'élues en fonction de la circonscription	30
2.2.2. Le taux d'élues en fonction du parti politique	31
2.2.3. Le taux d'élues en fonction de la région et du parti politique.....	31



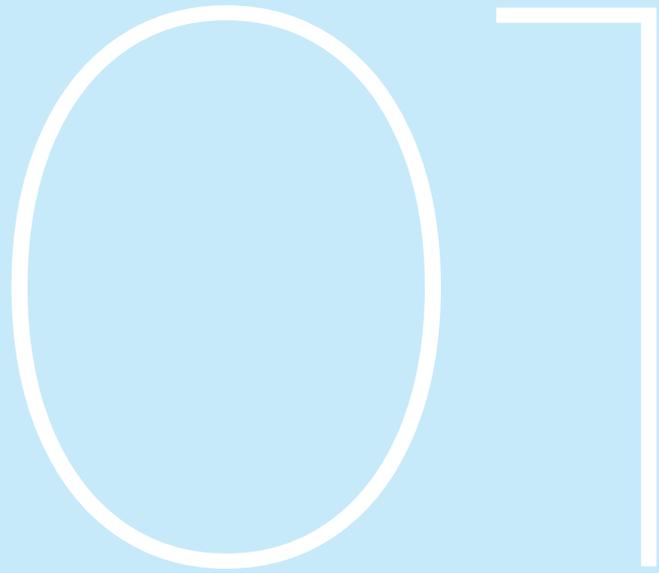
3. Le profil des élu-e-s au niveau national et en fonction de plusieurs variables.....	33
4. L'évolution des taux de femmes élues et de leur profil au fil des scrutins.....	36
4.1. L'évolution des taux de candidates et d'élues au fil des scrutins.....	36
4.2. L'évolution du profil des élues selon l'âge.....	37
4.3. L'évolution du profil des élues selon la circonscription.....	37
4.4. L'évolution du profil des élues selon le parti politique.....	38

04

SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS.....	39
1. Synthèse du rapport.....	40
1.1. Le taux de candidates et les profils des candidats aux élections législatives de 2018.....	40
1.1.1. Le taux de participation des femmes en 2018.....	40
1.1.2. Le profil des candidat-e-s en 2018.....	40
1.1.3. L'évolution des taux et des profils des candidates au fil des scrutins législatifs et communaux depuis 1968.....	40
1.2. Le taux de réussite, taux d'élues et portraits des élues aux élections législatives de 2018 et leur évolution depuis 1969.....	40
1.2.1. Le taux d'élues en 2018.....	40
1.2.2. Le taux de réussite en 2018.....	41
1.2.3. Les portraits des élues en 2018.....	41
1.2.4. Les évolutions des taux, profils et positions des élues au fil des scrutins depuis 1979.....	41
2. Les Les recommandations du CNFL.....	42
2.1. Stratégies pour l'organisation interne du parti.....	42
2.2. Stratégies en période pré-électorale.....	42
2.3. Stratégie en période électorale.....	42
2.4. Stratégie en période post-électorale.....	43
2.5. Promouvoir l'égalité des hommes et des femmes dans tous les secteurs de la société.....	43

05

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....	44
Bibliographie.....	45
1. Études, articles et ouvrages cités.....	45
2. Autres sources.....	45
Table des illustrations.....	46
1. Graphiques.....	46
2. Tableaux.....	46
Annexes.....	47
Annexe 1. Les noms des candidates et élues, élections législatives 2018.....	47
Annexe 2. Liste des femmes élues, élections législatives 2018.....	53
Annexe 3. Portraits des femmes qui siègent à la Chambre des député-e-s (février 2019).....	54



PROPOS INTRODUCTIFS

Le présent rapport expose les résultats des élections législatives de 2018 qui ont eu lieu le 14 octobre.

| 1. Le système électoral des élections législatives

Les élections législatives ont lieu tous les cinq ans, les prochaines auront donc lieu en 2023. Elles se font au suffrage universel direct pour élire les 60 député-e-s qui siègent à la Chambre des député-e-s. Leur représentation géographique est prédéterminée : 23 pour la circonscription électorale Sud ; 7 pour la circonscription électorale Est ; 21 pour la circonscription électorale Centre ; 9 pour la circonscription électorale Nord. En pratique, chaque électeur-trice dispose d'autant de suffrages qu'il y a de député-e-s à élire dans sa circonscription. Les formations politiques présentent des listes de candidat-e-s dont le nombre ne peut dépasser celui des sièges à pourvoir dans la circonscription.

Les modalités de vote

Le vote est obligatoire pour tou-te-s les électeur-trice-s inscrit-e-s sur les listes électorales (les non-Luxembourgeois-es peuvent voter sous certaines conditions). Il est exprimé, soit par suffrage de liste, soit par suffrage nominatif. Ensuite, la répartition des sièges entre les listes se fait proportionnellement au nombre total des suffrages recueillis par chaque liste. Les sièges sont attribués aux candidat-e-s ayant obtenu le plus de voix. En cas d'égalité des voix, un tirage au sort entre les candidat-e-s est effectué.

Formation du gouvernement

Suite aux élections, le Grand-Duc choisit son Premier ministre après avoir reçu successivement en audience de consultation le président de la Chambre des député-e-s sortant, le président du Conseil d'État ainsi qu'un-e représentant-e de chaque liste siégeant au futur Parlement. Lors des élections législatives de 2018, il a reconduit le Premier ministre Xavier Bettel soutenu dans une coalition.

D'après le texte de la Constitution, le Grand-Duc a la liberté de choisir ses ministres, cependant il ne choisit en réalité que le Premier ministre, qui compose à son tour un gouvernement en adéquation avec la majorité parlementaire.

Dans le cas où les groupes politiques représentés à la Chambre ne disposent pas de la majorité absolue, un gouvernement de coalition est formé. Les groupes se mettent d'accord, au cours de négociations, sur un programme commun de gouvernement et sur la répartition des départements ministériels. Le futur Premier ministre et les président-e-s des formations politiques faisant partie du nouveau gouvernement signent alors un accord de coalition.

Après quoi, le Grand-Duc valide l'accord et procède à l'assermentation du Premier ministre et des membres du nouveau gouvernement.

Enfin, le Premier ministre présente le programme gouvernemental dans une déclaration devant la Chambre des député-e-s.

Répartition des député-e-s selon les groupes politiques :

À ce jour, 7 partis sont représentés à la Chambre des député-e-s depuis les élections législatives de 2018. Le gouvernement de coalition formé suite aux élections comprend trois partis et 31 député-e-s : le Parti démocratique – DP (12 député-e-s), le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois – LSAP (10 députés) et Déi Gréng (9 député-e-s). Les quatre autres partis de l'opposition possèdent 29 député-e-s et sont composés : du Parti chrétien-social – CSV (21 député-e-s), du Parti réformiste d'alternative démocratique – ADR (4 députés), Dei Lénk (2 députés), et le Pirate Partei (2 députés).

Groupes politiques qui ont présenté des candidat-e-s aux élections législatives de 2018

Pour les élections législatives de 2018 dix partis politiques ont présenté des candidat-e-s. Soulignons un fait marquant qui a eu lieu pour les élections de cette année : le texte de loi du ministère de l'Égalité des chances qui impose aux partis politiques un quota de 40% de femmes sur les listes électorales pour ces élections a été appliqué par chacun d'eux.

Les partis en présence pour ces élections étaient les suivants :

1. CSV – Parti populaire chrétien-social
2. LSAP – Parti ouvrier
3. DP – Parti démocratique
4. Déi Gréng – Les verts
5. ADR – Parti réformiste d'alternative démocratique
6. Dei Lénk – La gauche
7. PP – Pirate Partei
8. KPL – Parti communiste
9. Déi Konservativ – Conservateurs
10. Demokratie – Démocrates

| 2. Le Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes

Depuis 2006, le Gouvernement s'est doté d'un Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes (PAN Égalité). À travers ce plan d'action, « le gouvernement s'engage à promouvoir l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux de la société » (Plan d'égalité des femmes et des hommes 2015-2018, Ministère de l'Égalité des chances 2018).

Ce dernier est reconduit en 2009 pour la période législative 2009-2014, puis pour la période législative 2015-2018. C'est le Ministère de l'Égalité des chances (MEGA) qui coordonne l'ensemble des actions à mener.

Tandis que le Plan de 2009-2014 est élaboré sur la base des 12 domaines³ d'action identifiés en 1995 par la quatrième Conférence mondiale des femmes (Plateforme de Pékin), celui de 2015-2018 est réalisé avec l'objectif de réajuster les priorités, non pas dans le contexte mondial, mais plutôt national avec comme second objectif de conférer un rôle plus important à chaque département ministériel afin que l'action menée soit plus orientée sur des missions précises. Dix-sept ministères⁴ sont engagés avec des actions propres à chaque compétence, néanmoins le MEGA mène des actions transversales et coordonne l'ensemble. Plus de 120 délégué-e-s ayant des connaissances en matière de politique d'égalité entre femmes et hommes, et en matière de législation sont assignés dans les ministères et administrations du secteur public. Le MEGA veille à ce qu'ils puissent échanger et bénéficier régulièrement de formations sur le sujet.

Le gouvernement a donc pris des mesures afin de garantir une égalité dans la prise de décision avec un quota minimum de 40 % du sexe sous représenté que ce soit aussi bien dans le domaine politique qu'économique. Il se révèle que ce quota a été respecté dans les deux secteurs :

- En politique, comme vu dans ce dossier, l'ensemble des partis a présenté un quota minimum de 40 % de candidates aux élections législatives de 2018 ;
- En économie, la ministre de l'Égalité, Taina Bofferding lors d'une conférence de presse (le 8 février 2019) conjointe avec le Vice-Premier ministre, le ministre de l'Économie, Étienne Schneider ont souligné que « le taux de femmes représentant l'État dans les conseils d'administration des établissements publics dépasse la barre des 40 % » (*Plan d'égalité des femmes et des hommes 2015-2018, Ministère de l'Égalité des chances 2018*).

Le MEGA propose également une réflexion sur l'égalité pour l'emploi dans les domaines privés et publics, par exemple sur l'égalité salariale et la conciliation entre travail et vie familiale.

Le MEGA propose que la formation, l'information et la sensibilisation soient au cœur de l'espace public, soit en régie propre, soit en association avec des experts et expertes externes, notamment pour déconstruire les stéréotypes sur le rôle attribué traditionnellement aux hommes et aux femmes.

La lutte contre la violence domestique est un dossier prioritaire, le MEGA espère lutter contre ce fléau par de régulières campagnes d'information dans tous les secteurs, en impliquant par exemple les médecins généralistes. Il s'agit de renforcer la protection des victimes et de responsabiliser les auteurs.

Enfin, le MEGA propose une démarche sur le sujet de la prostitution avec pour objectifs de :

- « permettre aux prostitué-e-s de quitter le milieu de la prostitution ;
- mettre un accent sur l'éducation sexuelle et affective ;
- renforcer la coopération dans la lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains ;
- faire comprendre que seul un modèle luxembourgeois peut être adapté à la situation de la prostitution sur le territoire luxembourgeois. » (*Plan d'égalité des femmes et des hommes 2015-2018, Ministère de l'Égalité des chances 2018*).

Enfin, ces actions menées aussi bien dans les secteurs publics, privés et au sein de la population ont révélé leur efficacité. Le travail d'action et de sensibilisation continue, il permet de faire progressivement évoluer les mentalités à l'échelle de chaque secteur.

³ Les 12 domaines d'action identifiés en 2009-2014 sont : (1) pauvreté et lutte contre l'exclusion sociale ; (2) éducation, formation et recherche ; (3) santé ; (4) violence, traite, prostitution ; (5) coopération ; (6) monde économique ; (7) prise de décision ; (8) mécanismes institutionnels ; (9) droits fondamentaux ; (10) médias ; (11) environnement ; (12) discrimination à l'égard des filles.

⁴ Les 17 ministères engagés en matière d'égalité des femmes et des hommes : le Ministère d'État ; le Ministère des Affaires étrangères et européennes ; le Ministère de la Culture ; le Ministère du Développement durable et des Infrastructures ; le Ministère de l'Économie ; le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région ; le Ministère des Finances ; le Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative ; le Ministère de l'Intérieur ; le Ministère de la Justice ; le Ministère du Logement ; le Ministère de la Santé ; le Ministère de la Sécurité sociale ; le Ministère des Sports ; le Ministère du Travail, de l'Emploi, de l'Économie sociale et solidaire.



| 3. Contenu et structure du présent rapport

Le présent rapport présente l'analyse des données obtenues sur les candidat-e-s et de celles obtenues sur les élu-e-s lors des élections législatives de 2018. Ces données sont mises en perspectives avec des données antérieures afin de montrer l'évolution de la participation des femmes depuis 1919.

Les données sur lesquelles s'appuie ce rapport proviennent de plusieurs sources : celles sur les candidat-e-s ont été fournies par les partis et recueillies sur le site du journal *Luxemburger Wort*, tandis que celles sur les élu-e-s proviennent du site officiel du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg. Les portraits des femmes députées ont également été établis à partir du site officiel de la Chambre des Député-e-s du Grand-Duché de Luxembourg.

Le rapport est composé en deux parties principales. La première partie rend compte des données sur les candidat-e-s. La seconde analyse les données sur les élu-e-s. La conclusion présente une synthèse du rapport ainsi que les recommandations du CNFL. Les annexes réunissent plusieurs types de documents : les données sur les candidates, sur les élues et le portrait des élues.

02

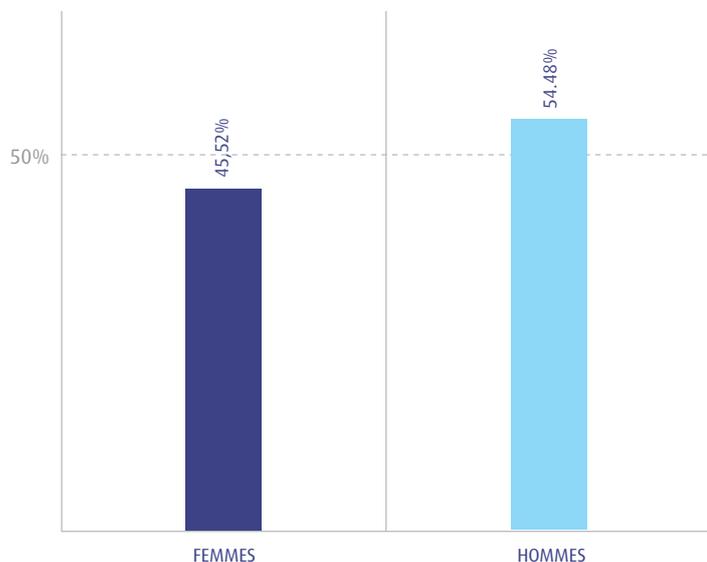
PREMIÈRE PARTIE

Les candidat-e-s aux élections législatives de 2018

| 1. Le taux de candidates aux élections législatives de 2018

1.1. Le taux de candidates au niveau national

Aux élections législatives de 2018, 547 candidat-e-s se sont présenté-e-s : 249 femmes et 298 hommes.



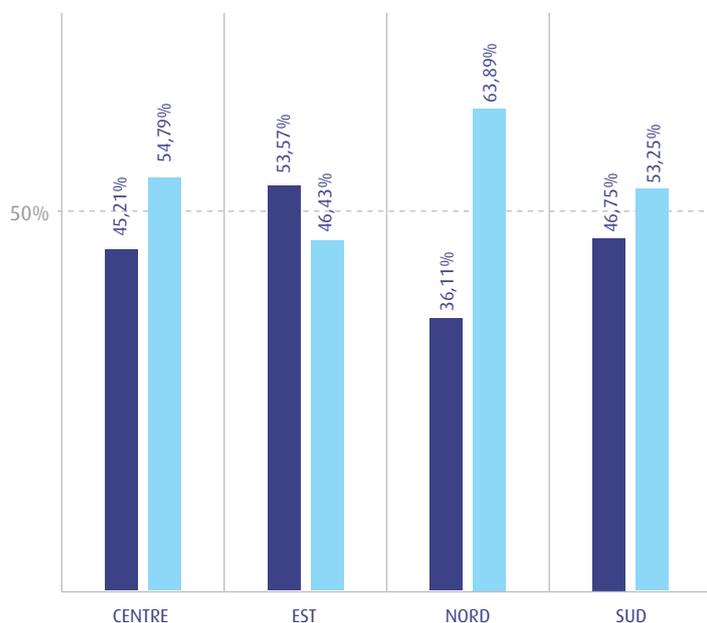
Le taux de femmes candidates est de 45,52% (contre 54,48% d'hommes candidats). Or, la population luxembourgeoise était composée de 49,74% de femmes en 2018 (Stattec, 2018). Le taux de femmes candidates reste donc en dessous de la moyenne nationale de femmes au Luxembourg. Comme nous l'avons vu en introduction, les résultats générés dans les graphiques incluent le mouvement politique citoyen « Demokratie ».

Néanmoins, nous indiquerons également les résultats de la première partie sans inclure ce parti. Dans le cas présent, le taux de candidates serait non pas de 45,52% mais de 44,14%.

Graphique 1 : Répartition des candidat-e-s en fonction du genre, Législatives 2018.

1.2. Le taux de candidates en fonction de plusieurs variables

1.2.1. Le taux de candidates en fonction de la circonscription



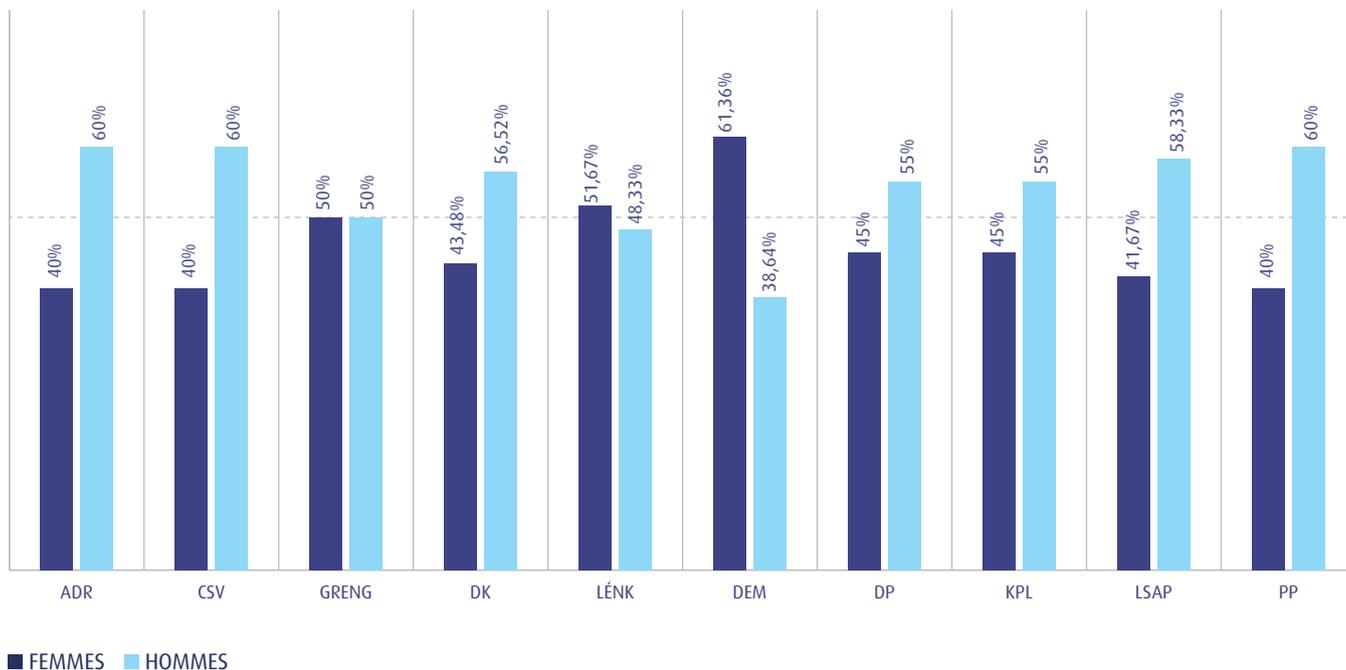
La région Est est la région qui présente le taux le plus élevé de candidates (53,57%), suivie par la région Sud (46,75% - 44,71% sans Demokratie) et la région Centre (45,21% - 43,71% sans Demokratie). Seule la région Nord présente un taux de candidates significativement inférieur à la moyenne nationale avec seulement 36,11% de femmes.

Graphique 2 : Répartition des candidat-e-s en fonction des circonscriptions.

1.2.2. Le taux de candidates en fonction du parti politique

Pour les élections législatives de 2018, dix partis politiques ont présenté des listes de candidat-e-s. Afin d'harmoniser les graphiques et les tableaux, nous nous sommes permis de recourir aux abréviations suivantes :

- Déi Gréng : Gréng
- Déi Konservativ : DK
- Déi Lénk : Lénk
- Demokratie : DEM
- Piratepartei : PP



Graphique 3 : Répartition des candidat-e-s en fonction du parti politique.

Si l'ensemble des partis a présenté une moyenne de 45,52% (44,14% sans Demokratie) de femmes candidat-e-s et 54,48% d'hommes, c'est parce qu'ils ont tous respecté le quota de 40% de femmes candidat-e-s évoqué précédemment. Il est donc important de souligner l'effort de chacun des partis, qui ont tous respecté la loi.

Néanmoins, nous observons une disparité d'un parti à l'autre :

- l'ADR et le CSV ont présenté 40% de candidates ;
- les autres partis (Déi Konservativ, DP, KPL et LSAP) oscillent entre 41,67% et 45% de femmes ;
- Déi Gréng et Déi Lénk se distinguent avec plus de 50% de candidates (respectivement 50% et 51,67%).

1.2.3. Le taux de candidates en fonction de la circonscription et du parti politique

Observons comment ces deux variables (circonscription et partis politiques) jouent ensemble sur le taux des femmes quand elles se croisent :

Candidates Femmes	ADR	CSV	Gréng	DK	Lénk	DEM	DP	KPL	LSAP	PP
Centre	42,86%	42,86%	47,62%	NA	42,86%	57,14%	52,38%	38,10%	52,38%	30%
Est	42,86%	42,86%	42,86%	NA	71,43%	NA	42,86%	71,43%	42,86%	71,43%
Nord	33,33%	33,33%	55,56%	NA	55,56%	NA	33,33%	33,33%	22,22%	22,22%
Sud	39,13%	39,13%	52,17%	43,48%	52,17%	65,22%	43,48%	47,83%	39,13%	45,83%
Total général	40%	40%	50%	43,48%	51,67%	61,36%	45%	45%	41,67%	40%

Tableau 1 : Le taux de femmes candidates en fonction du parti politique et de la circonscription.

Le parti Demokratie mis à part, nous observons que l'Est présente un taux record de candidates pour les partis Déi Lénk, KPL et Pirate Partei (71,43% de femmes candidates pour les trois partis). À l'inverse, c'est dans le Nord au sein du LSAP et du Pirate Partei que nous notons le taux le moins élevés de femmes candidates (22,22% pour les deux partis).

De nombreuses disparités plus ou moins importantes subsistent au sein d'un même parti suivant les régions : par exemple, le Pirate Partei présente 71,43% de candidates dans l'Est, tandis qu'il en présente 22,22% dans le Nord. Enfin, Déi Gréng et Dei Lénk sont les deux seuls partis ayant atteint les 40% de femmes candidates dans le Nord (55,56% pour les deux partis).



LE TAUX DE CANDIDATES : CE QU'IL FAUT RETENIR

547 candidat·e·s se sont présenté·e·s aux élections législatives en 2018 : 249 femmes et 298 hommes. Le taux de femmes candidates est donc de 45,52% (contre 54,48% d'hommes candidats), alors qu'il est d'environ 50% de la population en âge de se présenter à une élection (Statec). Ce bon résultat varie en fonction de :

- La région : la région Est est la région qui présente le taux le plus élevé de candidates (53,57%), suivie par la région Sud (46,75%) et la région Centre (45,21%). Seule la région Nord présente un taux de candidates inférieur à la moyenne nationale (36,11%).
- Le parti politique : chacun des partis politiques a respecté la prescription de la loi en présentant 40% et plus de femmes sur ses listes. Déi Gréng et Déi Lénk se distinguent avec plus de 50% des candidates, ce qui rétablit un équilibre vers une parité homme/femme.

Nous remarquons néanmoins un manque d'homogénéité entre les partis suivant la circonscription dans laquelle ils inscrivent les candidates. Déi Gréng et Dei Lénk sont les deux seuls partis ayant atteint les 40% de femmes candidates dans le Nord (pour les deux partis 55,56%). D'ailleurs, ce sont les deux partis qui ont présenté le taux le plus important de femmes candidates toutes régions confondues (respectivement 50% et 51,67%) – le parti Demokratie, là encore, mis à part.

candidat·e·s 547

femmes 249

hommes 298

le taux de femmes candidates 45,52

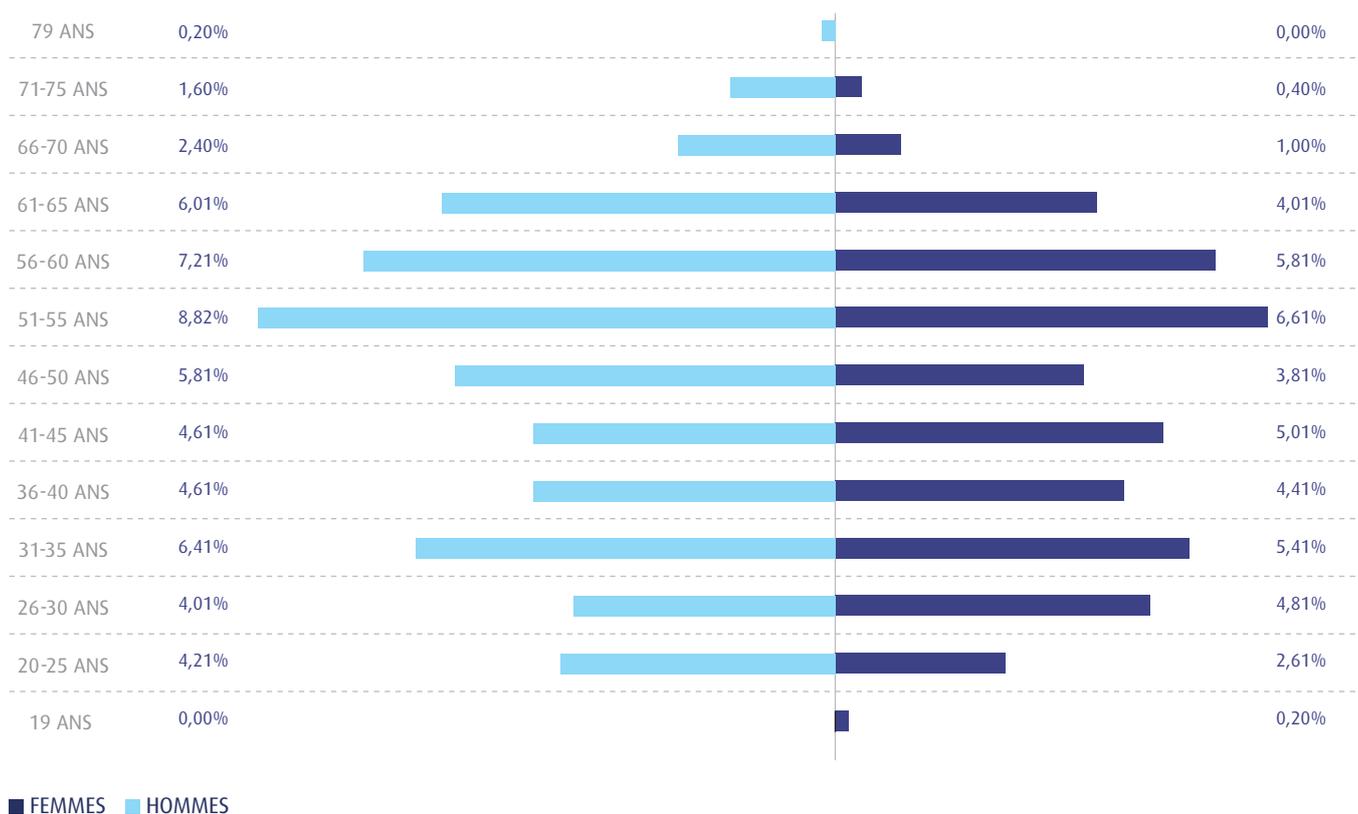
| 2. Le profil des candidat·e·s

Suite à l'observation du nombre et du taux de femmes candidates suivant les circonscriptions et partis politiques, il nous semble intéressant d'esquisser le profil des candidates et aussi de le comparer à celui des hommes candidats⁵. Les critères pris en considération sont encadrés par la législation sur la protection des données personnelles⁶ : ils concernent donc uniquement l'âge et la profession des candidat·e·s. Nous verrons que ces portraits varient eux aussi en fonction de la région et du parti politique.

Dans cette partie, nous décrivons le profil des candidat·e·s – femmes et hommes confondus – et nous le comparons avec les données disponibles sur la population résidente au Luxembourg, puis, pour chaque élément du profil, nous comparons les spécificités des femmes candidates par rapport aux hommes candidats et par rapport aux données nationales.

2.1. L'âge des candidat·e·s

Observons le tableau ci-dessous qui permet d'identifier l'âge moyen des candidat·e·s aux élections législatives de 2018. Notons que nous n'avons pu obtenir que l'âge de 499 candidat·e·s sur les 547 qui se sont présenté·e·s, il manquera donc les données de 48 candidat·e·s⁷ dont celles et ceux de Demokratie.



Graphique 4 : Répartition des candidat·e·s en fonction du genre et de la tranche d'âge, Législatives 2018.

L'âge moyen des candidat·e·s aux élections législatives de 2018 est de 46 ans (46,07), il se situe au-dessus de l'âge moyen des résident·e·s au Luxembourg qui est de 39 ans (39,33) (STATEC, 2018). Comme cela avait déjà été observé les années précédentes, la moyenne d'âge des candidat·e·s est donc relativement élevée par rapport à l'âge moyen de la population luxembourgeoise. Néanmoins, elle l'est moins que dans un pays voisin comme la France⁸, où l'âge moyen des candidat·e·s aux élections législatives de 2017 était de 48 ans (48,6).

La candidate la plus jeune est âgée de 19 ans tandis que les candidates les plus âgées ont entre 71 et 75 ans. Que ce soit pour les femmes ou les hommes candidat·e·s, la tranche d'âge la plus représentée est celle des 51-55 ans (15,43%), suivie de près par les 56-60 ans (13,03%). Or, au Luxembourg la tranche d'âge des 50-54 ans représente 7,66% de la population totale. Il y a donc une surreprésentation de cette tranche d'âge parmi les candidat·e·s.

Les femmes candidates ont en moyenne presque 45 ans (44,8) et les hommes presque 47 ans (47,02), elles sont donc en moyenne 2 ans plus jeunes que les hommes candidats.

⁵ Les résultats sont énoncés avec les résultats de Demokratie, car ils ne sont pas suffisamment significatifs pour influencer les résultats d'ensemble.

⁶ Les informations recueillies reposent sur les indications fournies par les candidat·e·s lors de leur inscription sur les listes de candidatures et obtenues sur le site du Luxemburger Wort (source : <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/legislatives-2018-toutes-les-listes-tous-les-candidats-5ba11701182b657ad3b92e9c>).

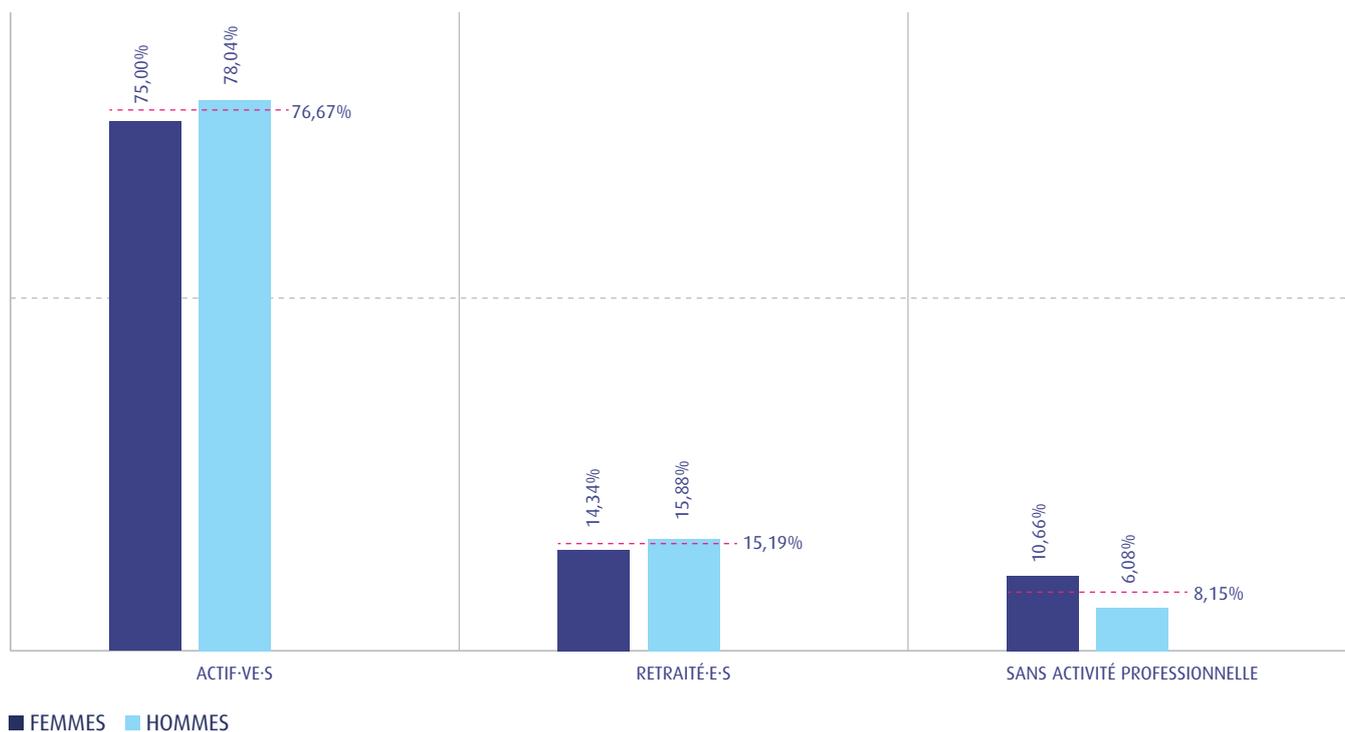
⁷ Notons qu'il manque les résultats des 43 candidat·e·s de Demokratie.

⁸ Aux élections législatives de 2017 en France, l'âge moyen des candidat·e·s était de 48,6 ans. Source : <https://www.lci.fr/elections/resultats-elections-legislatives-2017-l-assemblee-nationale-s-offre-un-coup-de-jeune-age-moyen-benjamin-2055653.html>



2.2. Le genre, la catégorie socioprofessionnelle (CSP) et le secteur des candidat-e-s

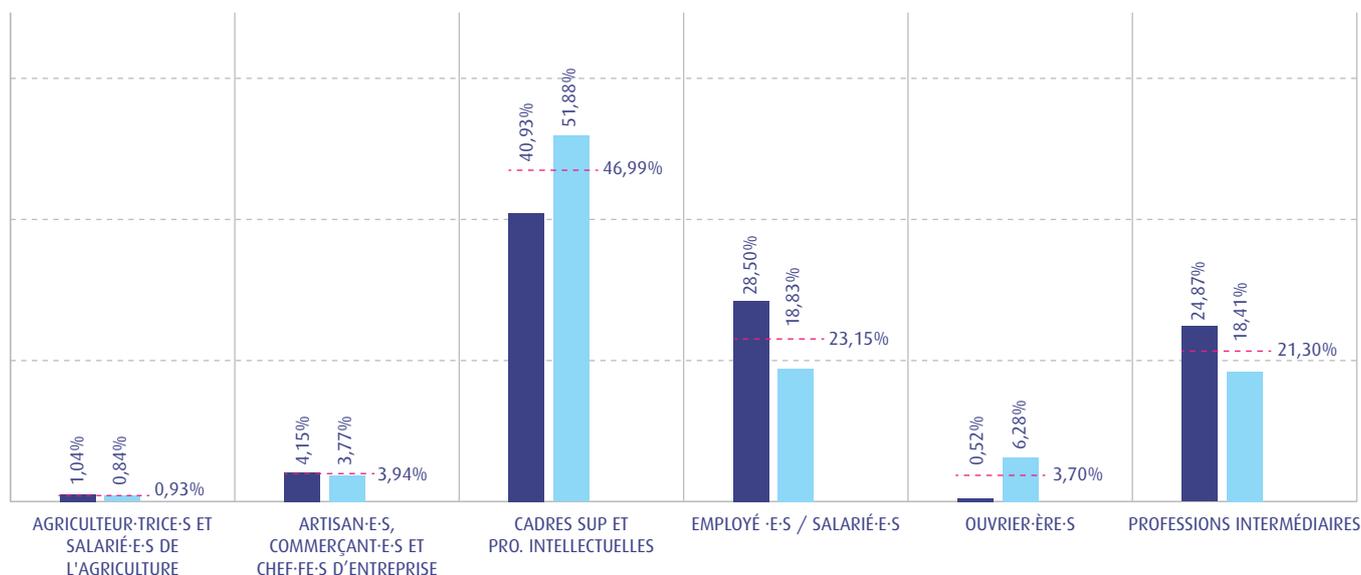
Les tableaux ci-dessous sont relatifs à l'activité professionnelle et à la catégorie socioprofessionnelle des candidat-e-s qui se sont présenté-e-s aux élections législatives de 2018. Notons que ces résultats se fondent sur la déclaration de ceux et celles qui ont précisé leur activité.



Graphique 5 : Profil des candidat-e-s en fonction du genre de l'activité professionnelle.

D'abord, les candidat-e-s sont majoritairement actif-ve-s à 76,67% ; seul-e-s 15,19% sont retraité-e-s et 8,15% sont sans activité.

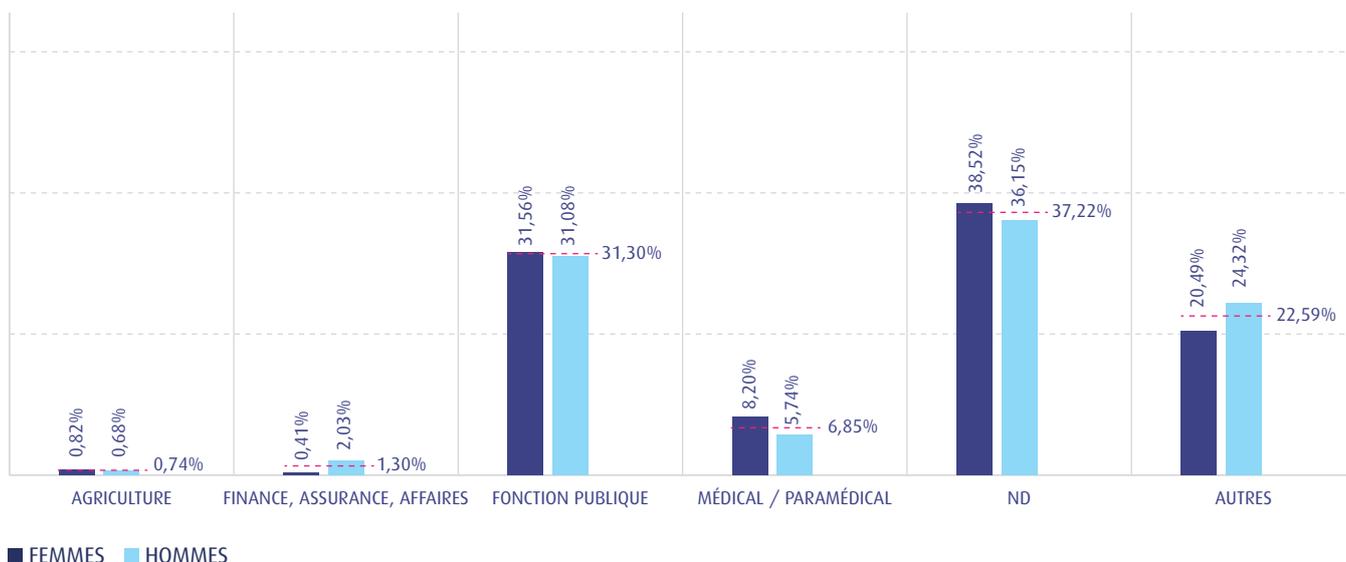
Les candidates sont, moins que les hommes, actives (75% des candidates sont actives contre 78,04% des hommes). Elles sont davantage sans activité professionnelle (10,66% sont sans activité contre 6,08% chez les hommes), mais elles sont un peu moins retraitées que les hommes (14,34% de retraitées contre 15,88% de retraités hommes).



Graphique 6 : Profil des candidat-e-s en fonction de leur CSP.

Les candidat-e-s exercent majoritairement une profession intellectuelle supérieure (46,99%), ou bien occupent la fonction d'employé-e-s/salarié-e-s (23,15%) ou une profession intermédiaire (21,30%).

Les candidates sont majoritairement des cadres supérieures ou exercent une profession intellectuelle supérieure (40,93%), mais elles le sont moins que les hommes (51,88%). Elles sont davantage employé-e-s/salarié-e-s (28,50% contre 18,83% d'hommes) ou exercent une profession intermédiaire (24,87% contre 18,41% d'hommes).



Graphique 7 : Profil des candidat-e-s en fonction de leur secteur d'activité.

Les candidat-e-s travaillent majoritairement dans la fonction publique (31,30%). Ils/elles travaillent également dans le médical/paramédical (6,85%), dans la finance, les assurances et les affaires (1,30%), et enfin dans l'agriculture (0,74%). Néanmoins, 22,59% des candidat-e-s travaillent dans d'autres secteurs qui varient – par exemple – entre le commerce, la culture, les médias et le social. Enfin, il manque les résultats de 37,22% des candidat-e-s.

Aussi, nous remarquons que les femmes et les hommes travaillant dans la fonction publique sont quasiment sur le même taux, tandis que plus de femmes travaillent dans le médical/paramédical, et plus d'hommes que de femmes exercent une profession dans la finance, assurance, affaires.

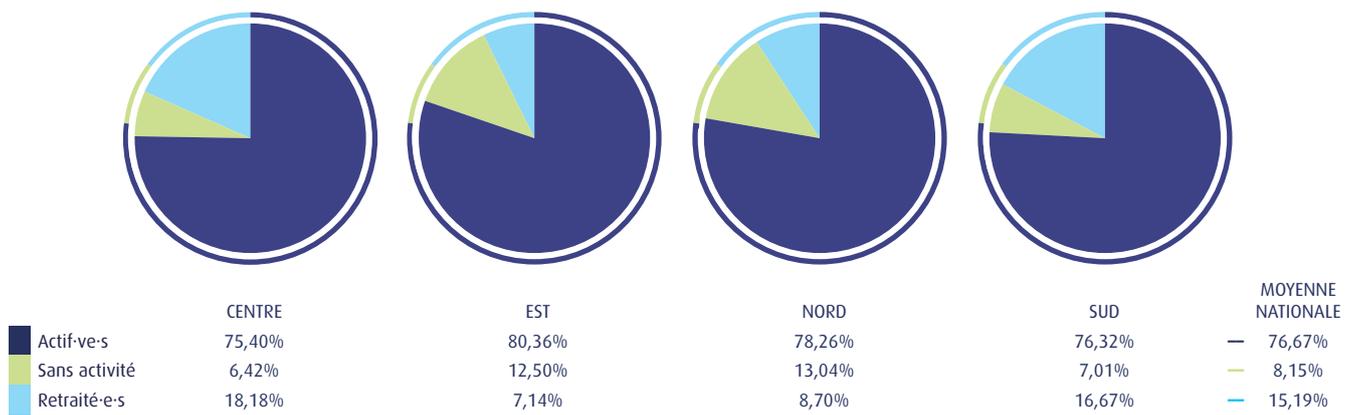
2.3. Le profil des candidat-e-s en fonction de la circonscription



Graphique 8 : Moyenne d'âge des candidat-e-s en fonction de la circonscription.

Précédemment, il a été constaté que les femmes candidates ont en moyenne presque 44,8 ans et les hommes presque 47,02 ans. À partir de ce constat, nous observons que c'est au Nord que la moyenne d'âge est la moins élevée tant pour les femmes (41,19 ans) que pour les hommes (46,09 ans). Par ailleurs, c'est au Centre qu'elle est la plus élevée pour les femmes (48,14 ans) et au Sud pour les hommes (47,81 ans).





Graphique 9 : Genre de l'activité professionnelle des candidat-e-s en fonction de la circonscription.

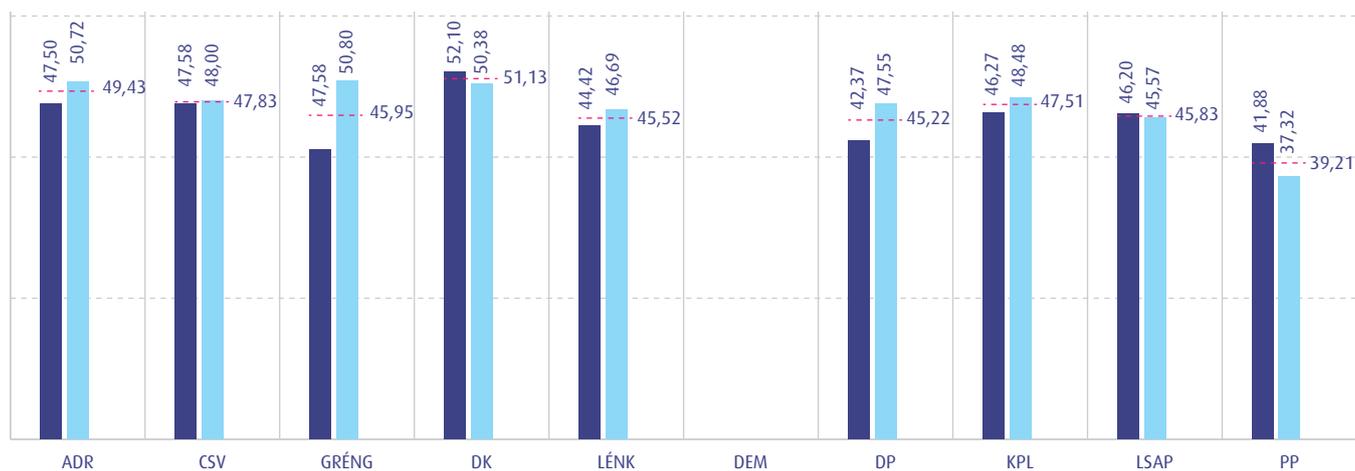
Ensuite, en comparaison avec la moyenne nationale où les candidat-e-s sont majoritairement actif-ve-s à 76,67% (seul-e-s 15,19% sont retraité-e-s et 8,15% sont sans activité), nous constatons que c'est à l'Est qu'il y a le taux le plus élevé d'actif-ve-s 80,36%, et que c'est au Centre, que nous observons le pourcentage le moins élevé de candidat-e-s actif-ve-s 75,40%. Les candidat-e-s sont majoritairement retraité-e-s dans cette circonscription (18,18%) et minoritairement sans activité (6,42%). Par ailleurs, au Nord ils/elles sont majoritairement sans activité (13,04%) et minoritairement retraité-e-s (8,70%).



Graphique 10 : Profil croisé des candidat-e-s en fonction de la circonscription et de la CSP.

Les candidat-e-s sont majoritairement dans la catégorie « cadres supérieur-e-s et professions intellectuelles » au Centre, (50,75%) pour les femmes et (59,04%) pour les hommes. C'est au Nord que les femmes sont majoritairement employé-e-s/salarié-e-s (44,44%), et minoritairement « cadres supérieurs et professions intellectuelles » (22,22%).

2.4. Le profil des candidat-e-s en fonction du parti politique



Graphique 11 : Moyenne d'âge candidat-e-s en fonction du parti.

L'âge des candidat-e-s varie d'un parti politique à l'autre : c'est au sein du Pirate Partei que les femmes et les hommes ont la plus faible moyenne d'âge avec 41,88 ans en moyenne pour les femmes et 37,32 ans pour les hommes. C'est au sein de Déi Konservativ qu'il est le plus élevé pour les femmes (52,10 ans), et au sein de l'ADR qu'il est le plus élevé pour les hommes (50,72 ans).

	Retraité-e-s	Sans activité	Actif-ve-s
1. Piratepartei	8,93%	17,86%	73,21%
Femmes	13,64%	27,27%	59,09%
Hommes	5,88%	11,76%	82,35%
2. Déi Gréng	8,47%	10,17%	81,36%
Femmes	3,45%	13,79%	82,76%
Hommes	13,33%	6,67%	80,00%
3. KPL	25,00%	6,67%	68,33%
Femmes	14,81%	14,81%	70,37%
Hommes	33,33%	0,00%	66,67%
4. Déi Lénk	16,39%	9,84%	73,77%
Femmes	12,50%	6,25%	81,25%
Hommes	20,69%	13,79%	65,52%
5. LSAP	0,00%	3,33%	96,67%
Femmes	0,00%	4,00%	96,00%
Hommes	0,00%	2,86%	97,14%
6. DP	3,33%	5,00%	91,67%
Femmes	3,70%	3,70%	92,59%
Hommes	3,03%	6,06%	90,91%
7. CSV	3,33%	3,33%	93,33%
Femmes	4,17%	4,17%	91,67%
Hommes	2,78%	2,78%	94,44%
8. ADR	20,00%	5,00%	75,00%
Femmes	12,50%	8,33%	79,17%
Hommes	25,00%	2,78%	72,22%
9. Demokratie	54,55%	11,36%	34,09%
Femmes	55,56%	11,11%	33,33%
Hommes	52,94%	11,76%	35,29%
10. Déi Konservativ	30,43%	13,04%	56,52%
Femmes	30,00%	20,00%	50,00%
Hommes	30,77%	7,69%	61,54%
Total général	15,79%	8,11%	76,10%

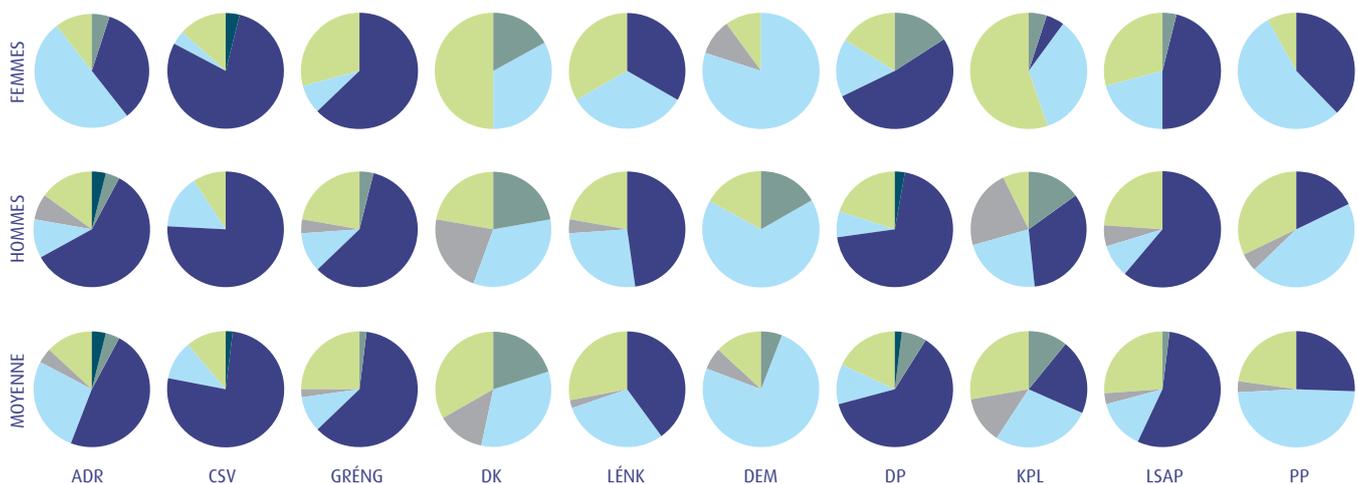
Tableau 2 : Genre de l'activité professionnelle des candidat-e-s en fonction du parti.

La majorité des candidat-e-s sont actif-ve-s quel que soit le parti⁹. Trois partis se démarquent avec plus de 90% de candidat-e-s actif-ve-s : LSAP (96,67%), CSV (93,33%) et DP (91,67%). Le taux le plus élevé de candidat-e-s retraité-e-s est observé à Déi Konservativ (30,43%), ADR (20%) et KPL (25%). Avec un taux de 17,86% Pirate Partei présente le taux le plus élevé de candidat-e-s sans activité, suivi par Déi Konservativ (13,04%) et Déi Gréng (10,17%).

Les femmes candidates sont significativement moins actives que les hommes au Pirate Partei (59,09% de femmes contre 82,35% d'hommes) et à Déi Konservativ (50% de femmes contre 61,54% d'hommes), mais elles le sont plus au Déi Lénk (81,25% de femmes contre 65,52% d'hommes) et à l'ADR (79,17% de femmes contre 72,22% d'hommes). Les femmes candidates sont moins retraitées que les hommes à l'ADR (12,50% de femmes retraitées contre 25% d'hommes), mais elles le sont davantage au Pirate Partei (13,74% de femmes retraitées contre 5,88% d'hommes). Enfin, le taux des femmes sans activité est le plus haut pour le parti Déi Konservativ (20% de femmes sans activité contre 7,69% d'hommes), et le taux le plus bas de femmes sans activité est valable pour l'ADR (8,33% de femmes contre 2,78% d'hommes).

⁹ Rappelons que nous traitons le parti Demokratie à part.





	Agriculteur-trice-s et salarié-e-s de l'agriculture	Artisan-e-s, commerçant-e-s et chef-fe-s d'entreprise	Cadres sup et pro. intellectuelles	Employé -e-s Salarié-e-s	Ouvrier-ère-s	Professions intermédiaires
ADR	4,17%	4,17%	47,92%	27,08%	4,17%	12,50%
Femmes	4,76%	4,76%	33,33%	47,62%	0,00%	9,52%
Hommes	3,70%	3,70%	59,26%	11,11%	7,41%	14,81%
CSV	1,75%	0,00%	77,19%	10,53%	0,00%	10,53%
Femmes	4,35%	0,00%	78,26%	4,35%	0,00%	13,04%
Hommes	0,00%	0,00%	76,47%	14,71%	0,00%	8,82%
DÉI GRÉNG	0,00%	1,96%	60,78%	9,80%	1,96%	25,49%
Femmes	0,00%	0,00%	62,50%	8,33%	0,00%	29,17%
Hommes	0,00%	3,70%	59,26%	11,11%	3,70%	22,22%
DÉI KONSERVATIV	0,00%	20,00%	0,00%	33,33%	13,33%	33,33%
Femmes	0,00%	16,67%	0,00%	33,33%	0,00%	50,00%
Hommes	0,00%	22,22%	0,00%	33,33%	22,22%	22,22%
DÉI LÉNK	0,00%	0,00%	40,00%	30,00%	2,00%	28,00%
Femmes	0,00%	0,00%	33,33%	33,33%	0,00%	33,33%
Hommes	0,00%	0,00%	47,83%	26,09%	4,35%	21,74%
DEMOKRATIE	0,00%	6,25%	0,00%	75,00%	6,25%	12,50%
Femmes	0,00%	0,00%	0,00%	80,00%	10,00%	10,00%
Hommes	0,00%	16,67%	0,00%	66,67%	0,00%	16,67%
DP	1,82%	7,27%	61,82%	10,91%	0,00%	18,18%
Femmes	0,00%	16,00%	52,00%	16,00%	0,00%	16,00%
Hommes	3,33%	0,00%	70,00%	6,67%	0,00%	20,00%
KPL	0,00%	10,64%	21,28%	27,66%	12,77%	27,66%
Femmes	0,00%	5,00%	5,00%	35,00%	0,00%	55,00%
Hommes	0,00%	14,81%	33,33%	22,22%	22,22%	7,41%
LSAP	0,00%	1,72%	55,17%	13,79%	3,45%	25,86%
Femmes	0,00%	4,17%	45,83%	20,83%	0,00%	29,17%
Hommes	0,00%	0,00%	61,76%	8,82%	5,88%	23,53%
PIRATEPARTEI	0,00%	0,00%	25,71%	48,57%	2,86%	22,86%
Femmes	0,00%	0,00%	38,46%	53,85%	0,00%	7,69%
Hommes	0,00%	0,00%	18,18%	45,45%	4,55%	31,82%
MOYENNE	0,93%	3,94%	46,99%	23,15%	3,70%	21,30%

Graphique 12 : Catégorie socioprofessionnelle des candidat-e-s en fonction du parti.

La CSP des candidat-e-s varie très clairement en fonction du parti. Il apparaît que les candidat-e-s de CSV et de Déi Gréng, sont en plus grande majorité, cadres supérieur-e-s et professions intellectuelles (77,19% pour le CSV et 60,78% pour Déi Gréng). Par ailleurs, c'est le Pirate Partei et surtout Demokratie qui présentent une majorité d'employé-e-s/salarié-e-s, (48,57% pour le premier et 75% pour le second).

LES PROFILS DE CANDIDAT·E·S : CE QU'IL FAUT RETENIR

Le profil des candidat·e·s diffère du profil des habitantes du Luxembourg. Les candidat·e·s sont plus âgé·e·s (46 ans en moyenne) et majoritairement masculins (45,52% de femmes contre environ 50% dans la population du pays).

Au sein des candidat·e·s, les femmes présentent un profil légèrement différent de celui des hommes. Elles ont une moyenne d'âge plus basse que celle des hommes (44,8 ans contre 47,02 ans pour les hommes). Dans leur catégorie, les femmes candidates sont majoritairement cadres supérieures ou exercent une profession intellectuelle supérieure (40,93%), mais sont moins présentes dans ces statuts que les hommes (51,88%). Elles sont généralement plus employées/salariées que les hommes (28,50% pour les femmes contre 18,83% pour les hommes) et occupent davantage de professions intermédiaires que les hommes (24,87% contre 18,41% d'hommes), et sont plus nombreuses à être sans activité professionnelle (10,66% de femmes contre 6,08% pour les hommes).

Les profils des hommes et des femmes candidat·e·s changent en fonction de plusieurs variables. La région et le parti politique sont des variables importantes : ils jouent de façon significative sur les profils des candidat·e·s. Par exemple, les femmes candidates au Nord sont plus jeunes que celles qui se sont présentées au Centre. Aussi, sont-elles majoritairement actives et retraitées à l'Est, et sans activité au Nord. Autre exemple : au sein du Pirate Partei, les hommes et les femmes ont une moyenne d'âge en dessous de la moyenne (42 ans) et c'est au sein de Déi Konservativ qu'elle est la plus élevée (52 ans). Enfin, le CSV présente un taux bien au-dessus de la moyenne de cadres supérieur·e·s et professions intellectuelles (77,19%) alors que les candidat·e·s du Pirate Partei sont plus employé·e·s/salarié·e·s (48,57%).

âge moyen des candidates 44,8

cadres sup. ou
prof. intellectuelle sup. 40,93

employées / salariées 28,50

professions intermédiaires 24,87

sans activité 10,66

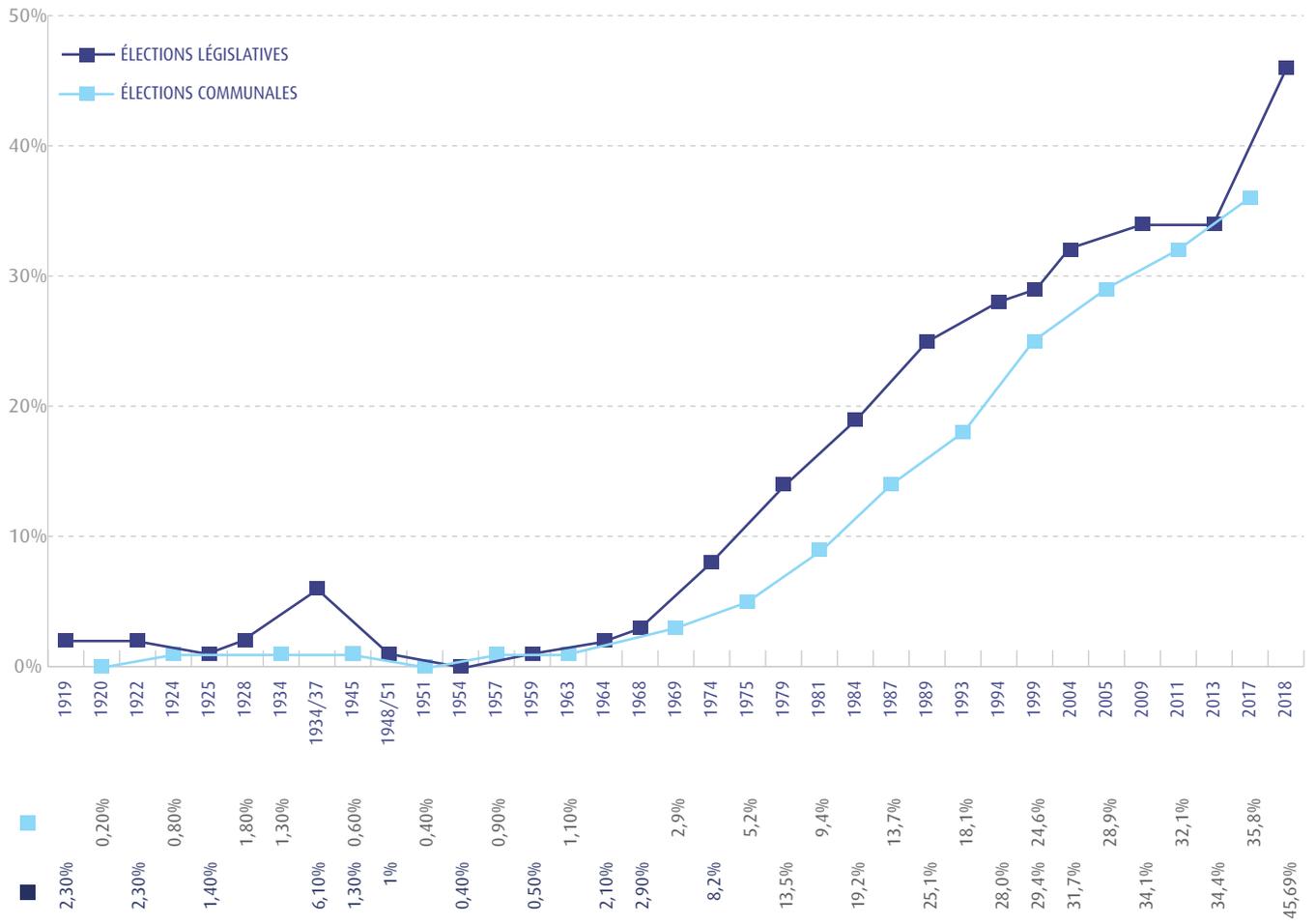


3. L'évolution du taux des femmes candidates

3.1. L'évolution des taux de candidates du point de vue national depuis 1919

L'année 2018 marque une nouvelle étape dans l'évolution de la représentation des femmes candidates lors d'élections politiques au Luxembourg.

Depuis 1919, le Luxembourg a introduit le droit de vote universel suite à la révision de la Constitution, qui accorde ainsi le droit de vote aux femmes et la possibilité de se présenter lors des élections. La participation des femmes en politique a, dans l'ensemble, connu un très net accroissement depuis lors, bien qu'il ne fut pas linéaire.



Graphique 13 : Évolution des taux de candidates au niveau national depuis 1919.

De 1919 à 1969, les femmes sont peu présentes sur la scène politique, qu'il s'agisse des élections communales ou législatives. Ce n'est qu'à partir de 1974 qu'une évolution significative du nombre de femmes candidates est constatée. En outre, les femmes qui se présentent à partir des années 1960 ont un autre profil que celles de l'entre-deux-guerres et d'après-guerre : elles sont plus jeunes, mieux éduquées et actives¹⁰.

Depuis 1969, l'augmentation du taux de femmes candidates aux élections communales et législatives a évolué. Le taux de femmes candidates aux élections communales est passé de 2,9% en 1969 à 35,8% en 2017, soit une augmentation de 32,88 points en 48 ans. Celui de femmes candidates aux élections législatives est passé de 2,90% en 1968 à 45,69% (44,14% sans Demokratie) en 2018, soit une augmentation de 42,79 points en 50 ans.

La forte augmentation de 2018 peut certainement être expliquée par la nouvelle législation sur les quotas¹¹.

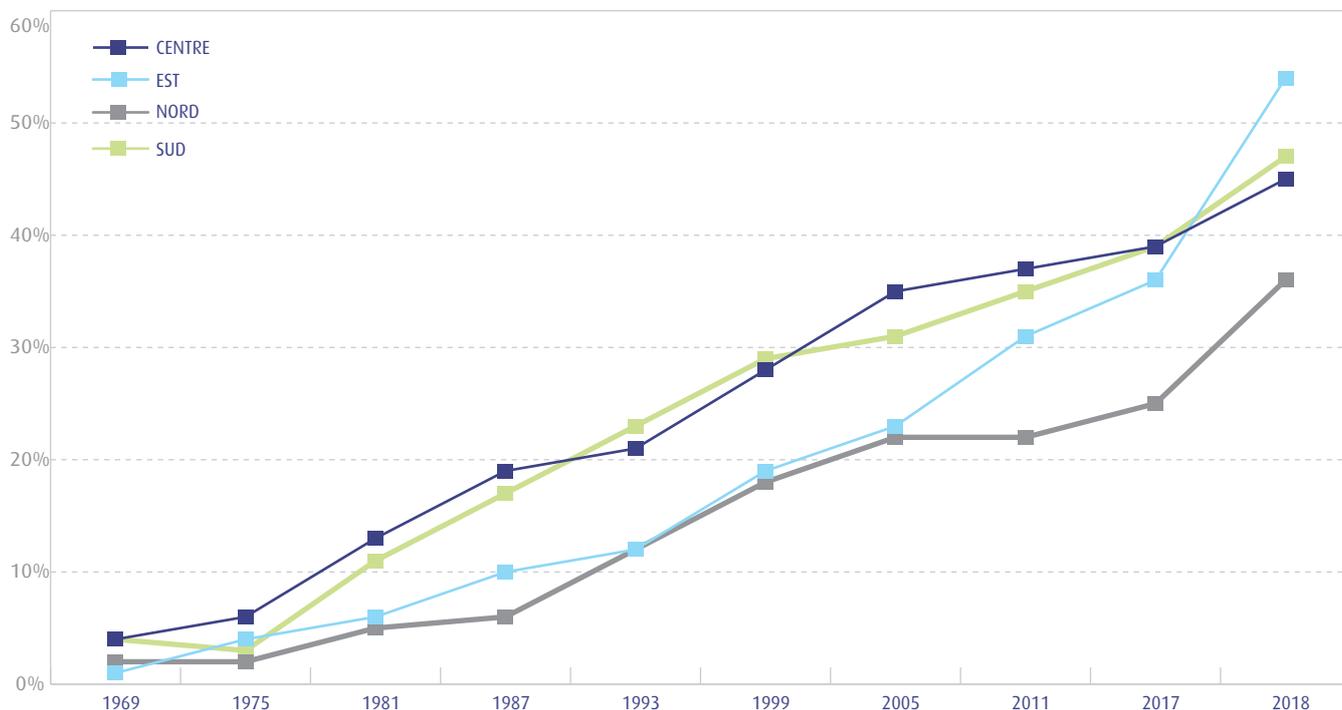
¹⁰ Les résultats mentionnés s'appuient sur les précédents rapports du CNFL (2004 et 2017 notamment).

¹¹ Le texte de loi de 2016 du ministère de l'Égalité des chances impose aux partis politiques un quota de 40% de femmes sur les listes électorales.

3.2. L'évolution des taux de candidates et du profil en fonction de plusieurs variables

3.2.1. L'évolution des taux de candidates en fonction de la circonscription

Depuis 1969, Le taux de femmes candidates varie d'une région à l'autre : ils évoluent régulièrement à la hausse dans les différentes régions du Luxembourg.



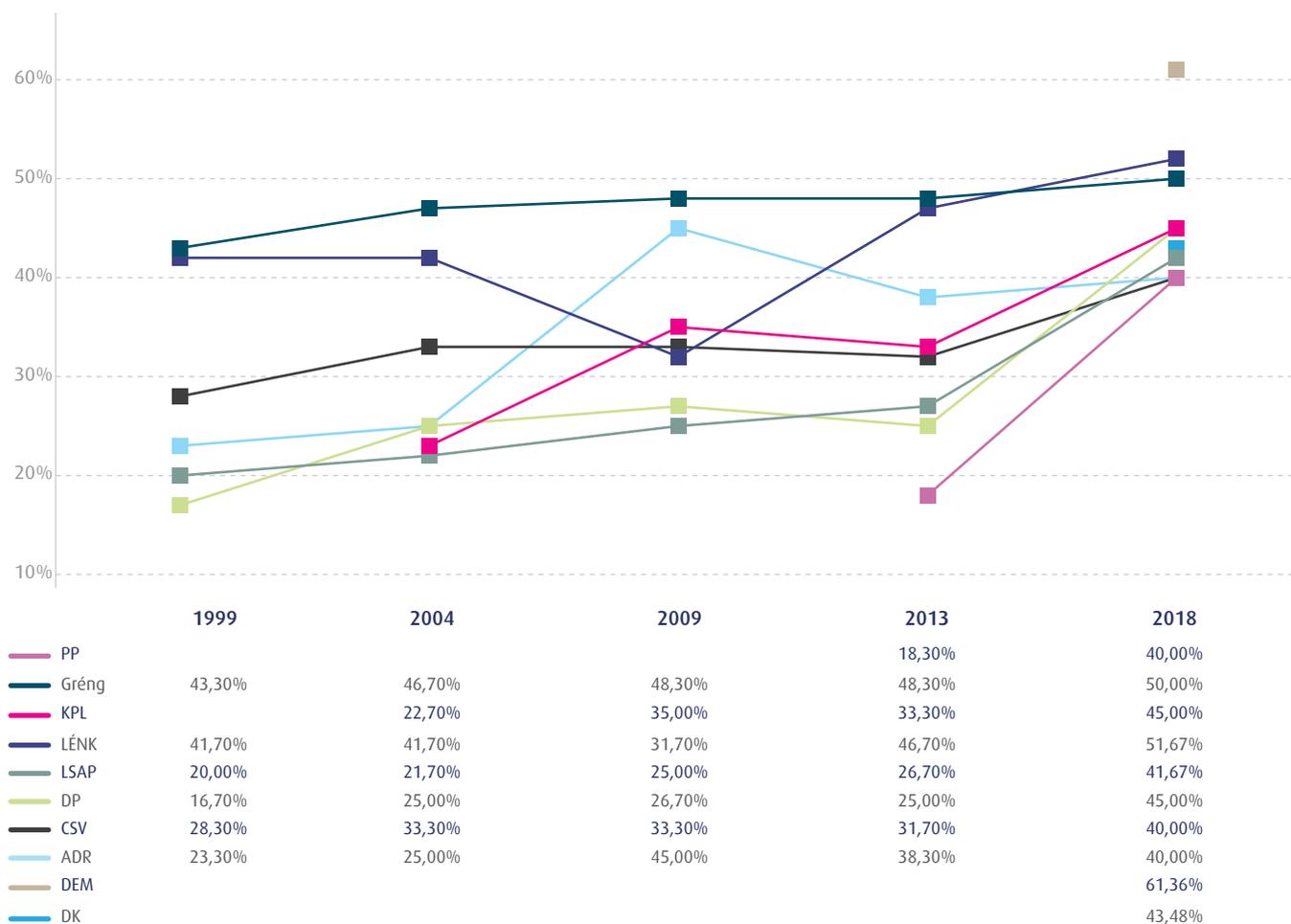
CENTRE	3,60%	5,90%	13,10%	18,60%	20,90%	27,60%	34,80%	36,90%	39,33%	45,21%
EST	0,80%	3,70%	6,40%	9,60%	11,90%	18,70%	23,30%	31,30%	36,26%	53,57%
NORD	1,70%	2,30%	5,30%	5,70%	11,90%	17,50%	21,90%	21,60%	24,64%	36,11%
SUD	4,40%	3,30%	11,30%	17,40%	22,60%	29,10%	31,40%	34,70%	38,66%	46,75%

Graphique 14 : Évolution des taux de candidates au niveau national depuis 1969 en fonction des régions.

En 2018, c'est la région de l'Est qui marque l'évolution la plus claire par rapport aux trois autres, en dépassant le seuil des 50% de candidates (53,75% en 2018 contre 0,80% en 1969). Le taux de candidates des trois autres régions ont également augmenté, mais seul le Nord est en dessous de la moyenne nationale, 36,11% de candidates.



3.2.2. L'évolution des taux de candidates en fonction du parti politique



Graphique 15 : Évolution des taux de candidates au niveau national depuis 1999 en fonction des groupes politiques (élections législatives).

L'évolution du taux de femmes candidates évolue positivement depuis 1999.

Déi Lénk se distingue en 2018 avec une croissance qui a même permis d'atteindre un taux plus élevé de femmes que d'hommes (51,67% de femmes candidates). L'ADR qui avait présenté un taux record pour son parti en 2009 (45% de femmes candidates), a baissé à 38,30% en 2013, et remonte progressivement pour atteindre en 2018, 40% de taux de candidates.

Le PP a fait un effort significatif en 2018 avec un taux de 40% de candidates, augmentant ainsi de 21,7 points le taux de candidates par rapport aux précédentes élections législatives de 2013, où seuls 18,30% de femmes étaient candidates.

3.2.3. L'évolution de la moyenne d'âge des candidates



Graphique 16 : Évolution de la moyenne d'âge des candidates au niveau national depuis 1963 (élections législatives et communales confondues).

L'analyse des moyennes d'âge des candidates aux élections législatives et communales montre que l'âge moyen des femmes ne cesse d'augmenter depuis 1963 : on passe d'une moyenne d'âge de 38,1 ans en 1968 à une moyenne d'âge de 44,9 ans en 2018.

La moyenne d'âge est plus élevée pour les élections communales que pour les élections législatives.

L'ÉVOLUTION DES TAUX DE FEMMES CANDIDATES AU FIL DES SCRUTINS : CE QU'IL FAUT RETENIR

L'évolution des taux de femmes candidates au fil des scrutins est positive depuis 1968. Ces 50 dernières années, le taux de candidates est passé de 2,90% en 1968 à 45,69% (44,14% sans Demokratie) en 2018, soit une augmentation de 42,79 points.

On observe une disparité de la représentation des femmes candidates en fonction des régions. Cette année marque une ascension fulgurante pour l'Est avec une évolution de candidates de 52,77 points en 49 ans (53,75% en 2018 contre 0,80% en 1969).

L'évolution des taux de candidates varie aussi en fonction des partis. Notamment, Déi Lénk se distingue avec une croissance qui a même permis d'atteindre un taux plus élevé de femmes que d'hommes (51,67% de candidates).

L'étude de l'évolution des profils met en exergue que les femmes se présentent à un âge de plus en plus avancé : on passe d'une moyenne d'âge de 38,1 ans en 1968 à une moyenne d'âge de 44,9 ans en 2018. Il apparaît aussi que la moyenne d'âge est plus élevée pour les élections communales que pour les élections législatives.

taux de candidates

45,69

augmentation en 50 ans

42,79

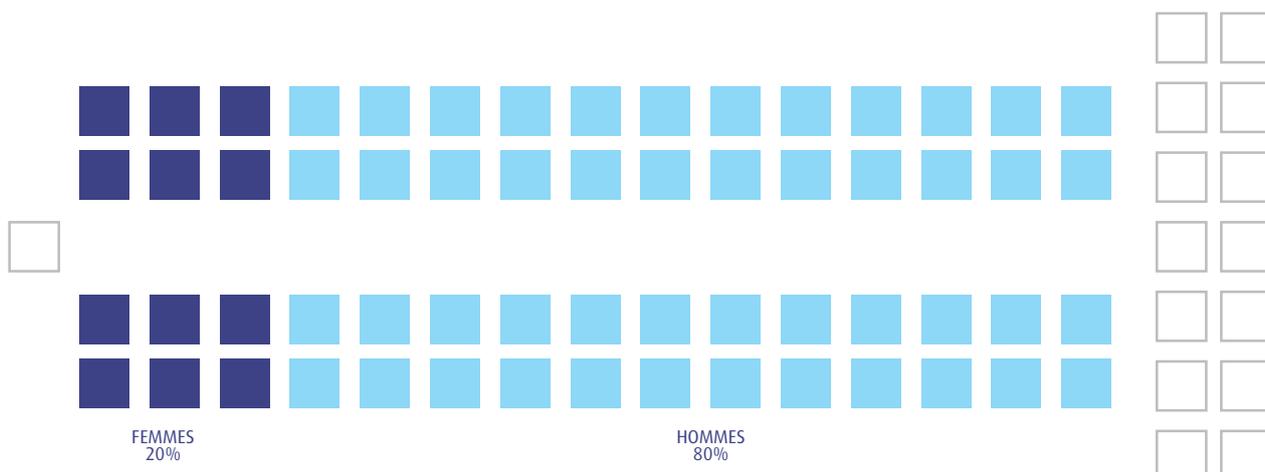


03

DEUXIÈME PARTIE

Les élu·e·s aux élections législatives de 2018

Lors des élections législatives du 14 octobre 2018, 60 sièges étaient à pourvoir à la Chambre des député-e-s du Luxembourg pour la législature 2018-2023. Les électrices et électeurs ont choisi 12 femmes et 48 hommes.



Graphique 17 : Répartition des élu-e-s en fonction du genre.

Les femmes représentent donc 20% des élu-e-s (contre 80% pour les hommes), soit un cinquième des mandataires. Ce taux est très faible au regard du taux de femmes dans la population luxembourgeoise (qui, rappelons-le, est d'environ 50%).

Dans la plupart des pays, les femmes députées représentent entre 10% et 20% des élu-e-s¹². Dans le classement mondial des femmes dans les parlements nationaux, le Luxembourg se situe ainsi au 96e rang, loin derrière le Rwanda, qui se situe en première position avec un taux de 61,3% de femmes élues. En Europe, les pays du Nord font exception avec des taux situés entre 30% et 47%. La Suède est en tête avec un taux de 47,3% de femmes élues au Parlement¹³.

¹² Source : https://www.inegalites.fr/La-representation-des-femmes-dans-les-parlements-mondiaux?id_theme=26.

¹³ Source : <http://archive.ipu.org/wmn-f/classif.htm>.



1. Le taux de réussite des candidates au niveau national en fonction de plusieurs variables

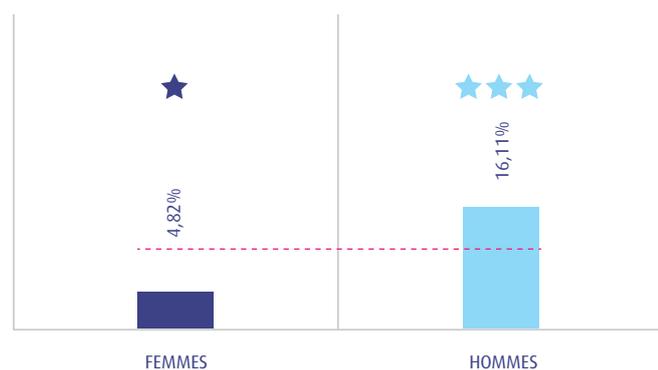
Le respect de la nouvelle loi (et conséquemment, le taux élevé de candidates) pouvait laisser espérer une hausse du taux de femmes élues. Le taux de réussite est meilleur pour les hommes (autrement dit, en 2018, on élit plus les hommes que les femmes).

Dans cette partie, nous allons explorer le taux de réussite au niveau national et ce même taux en fonction du genre, de la circonscription et du parti politique.

1.1. Le taux de réussite des candidat-e-s au niveau national

Le taux de réussite est entendu comme un indicateur de probabilités qu'ont eu les candidat-e-s d'être élu-e-s en 2018.

Lors des élections législatives de 2018, 547 candidat-e-s se sont présenté-e-s : 249 femmes et 298 hommes. Le taux de réussite moyen des candidat-e-s est de 10,97%.



On constate une grande différence de ce taux en fonction du genre. Le taux de réussite des hommes candidats est de 16,11% tandis que celui des femmes candidates est de 4,82%. Autrement dit, les hommes avaient plus de 3 fois plus de chances de remporter un siège que les femmes. Par ailleurs, le nombre total de femmes candidates étant plus faible que celui des hommes candidats, le nombre d'élus femmes est donc aussi logiquement plus faible.

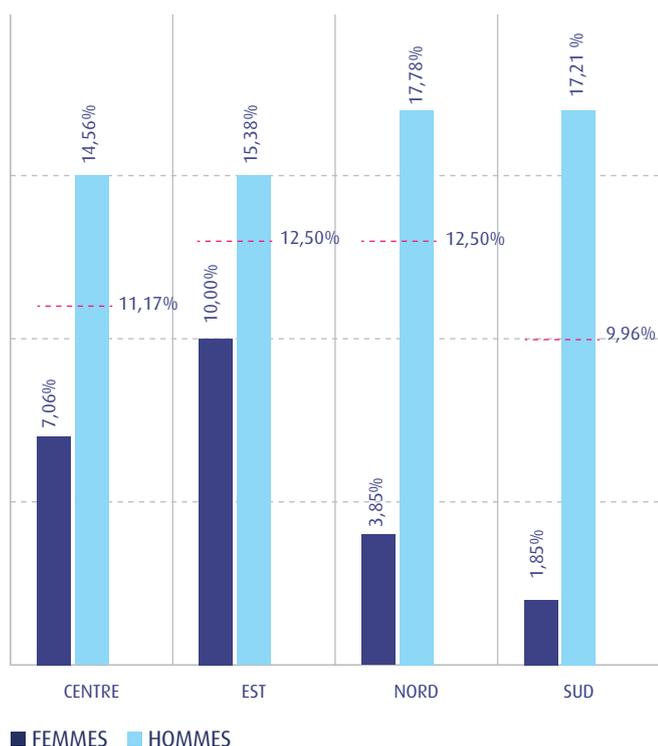
Nous constatons que la récente application de la loi n'a – à ce jour – que peu d'influence sur la décision de vote des électeurs et électrices. Il faut encore du temps pour que les mentalités évoluent et que la représentativité des femmes dans la politique luxembourgeoise soit plus équitable.

Graphique 18 : Taux de réussite des candidat-e-s en fonction du genre, Législatives 2018.

1.2. Le taux de réussite des candidat-e-s en fonction de plusieurs variables

Le taux de réussite change aussi significativement en fonction de différentes variables : région et parti politique.

1.2.1. Le taux de réussite des candidates en fonction de la circonscription

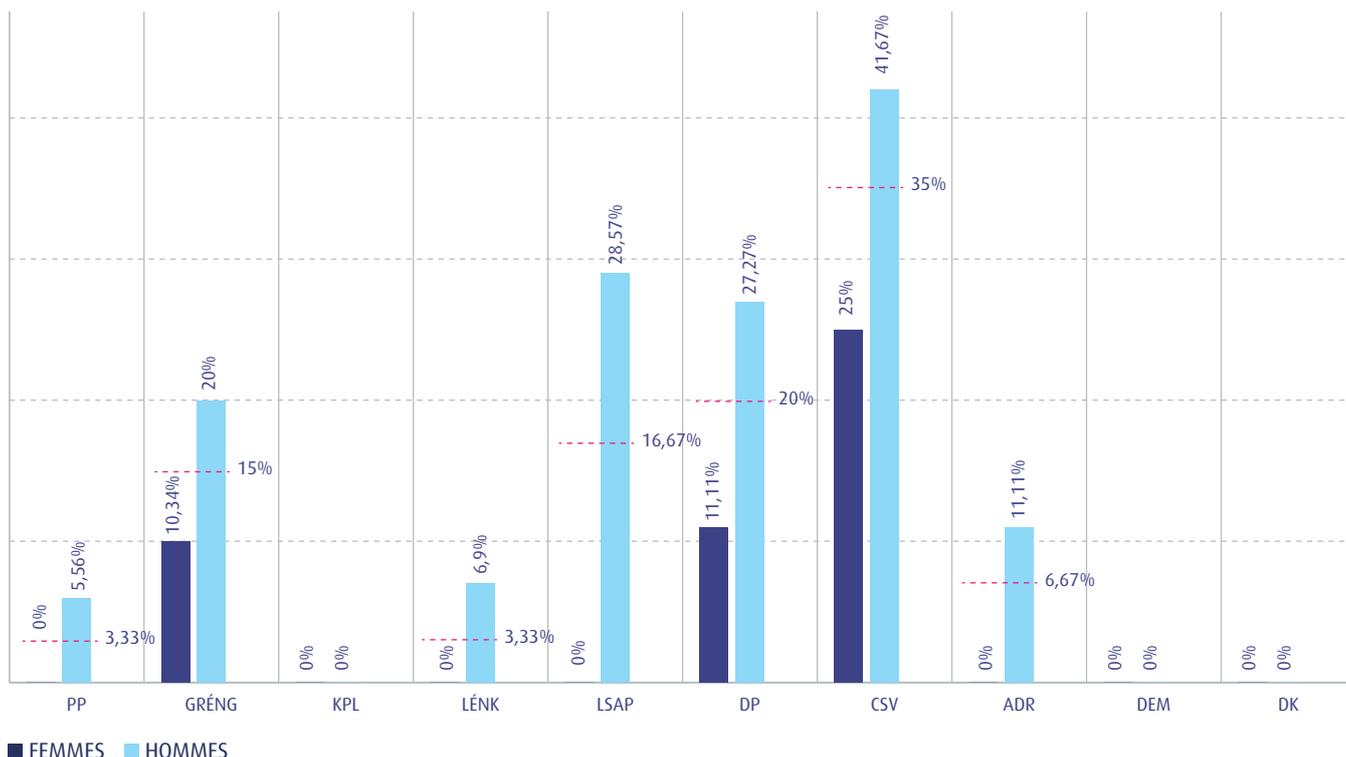


Le taux de réussite varie en fonction de la région. La circonscription Est est la région dans laquelle le taux de réussite est le plus élevé pour les femmes (10% des candidates qui s'y sont présentées y ont été élues). En revanche, le Sud et le Nord présentent un taux de réussite en dessous du taux de réussite moyen des femmes candidates au Luxembourg : au Sud, les femmes présentent un taux de réussite de 1,85%, et au Nord, un taux de réussite de 3,85%.

Si l'on compare le nombre de candidates présentées avec le nombre d'élus dans chaque circonscription, nous remarquons que dans les circonscriptions qui présentent un pourcentage élevé de candidates, le taux de réussite sont meilleurs. La circonscription Est en est un exemple puisqu'elle présente le plus faible écart entre le taux de candidates et celui des élus. Cette analyse plus précise des variables soulève une nouvelle hypothèse : l'imposition de quotas pourrait avoir un effet sur le taux de réussite des femmes candidates dans les circonscriptions.

Graphique 19 : Taux de réussite des candidat-e-s en fonction du genre et de la région, Législatives 2018.

1.2.2. Le taux de réussite des candidat·e·s en fonction du parti politique



Graphique 20 : Taux de réussite des candidat·e·s en fonction du parti politique, Législatives 2018.

Le taux de réussite des candidat·e·s en fonction des partis politiques varie bien sûr d'un parti à l'autre puisqu'il dépend du nombre de sièges que chacun des partis a obtenu.

Le taux de réussite le plus haut s'observe au sein du CSV qui a obtenu le plus grand nombre de sièges à la Chambre des député·e·s (21) : le taux de réussite des hommes candidats est de 41,67% et celui des femmes candidates de 25%.

D'ailleurs, nous remarquons que sur les 7 partis représentés à la Chambre des député·e·s, seuls 3 d'entre eux ont des femmes ayant un siège au sein de la Chambre (Déi Gréng, DP et CSV). Le taux de réussite des femmes au sein de ces partis est donc de 10,34% pour Déi Gréng, 11,11% pour DP et 25% pour le CSV.

Les quatre autres partis (PP, Déi Lénk, LSAP et ADR) n'ont aucune femme élue directement dans leurs rangs alors que Déi Lénk avait présenté plus de 51,67% de femmes sur ses listes.



LE TAUX DE RÉUSSITE DES CANDIDATES : CE QU'IL FAUT RETENIR

Le taux de réussite moyen des candidat-e-s qui se sont présenté-e-s aux élections législatives de 2018 est de 10,97%. Le taux de réussite des hommes candidats est de 16,11% contre seulement 4,82% de taux de réussite pour les femmes candidates. Cela signifie que, malgré un effort de la part des partis de présenter un taux minimum de 40% de femmes candidates, le taux d'élues reste faible. En 2018, une femme ne bénéficie pas, au Luxembourg, des mêmes chances d'être élue qu'un homme.

De plus, ce taux de réussite des femmes et des hommes candidat-e-s change aussi en fonction de variables comme la région : la circonscription Est est celle qui possède le taux de réussite le plus élevé (10% des candidates qui s'y sont présentées y ont été élues). Le Sud et le Nord présentent un taux de réussite en dessous du taux de réussite moyen des femmes candidates au Luxembourg.



2. Le taux d'élues aux élections législatives de 2018 au niveau national et en fonction de plusieurs variables

2.1. Rappel du taux d'élues au niveau national

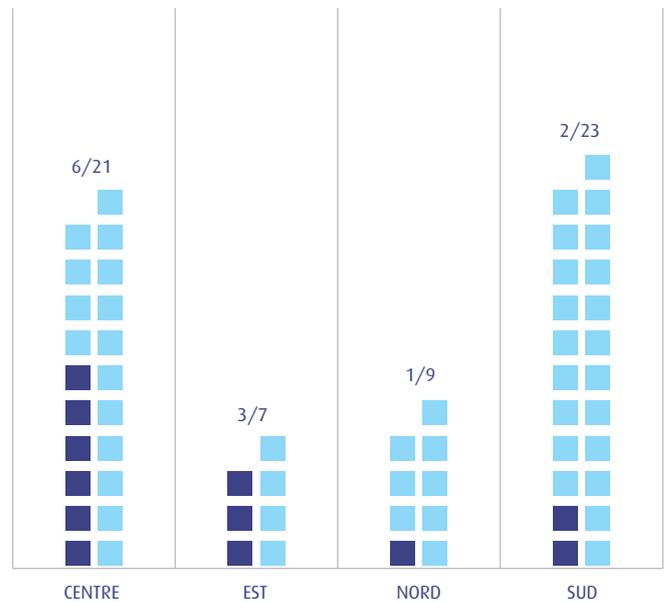
Le taux de femmes élues est de 20% (contre 80% pour les hommes), soit un cinquième des mandataires.

2.2. Le taux d'élues en fonction de plusieurs variables

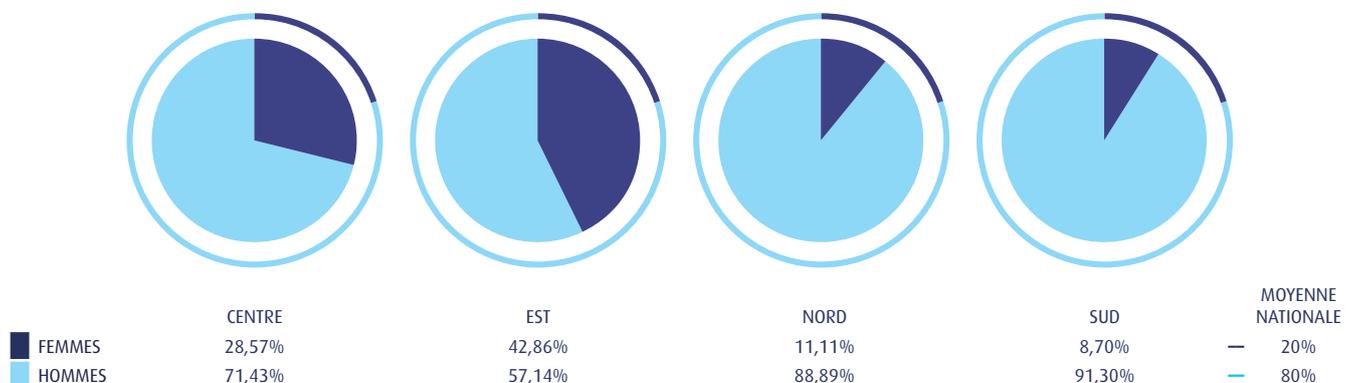
Dans cette partie, nous allons observer la répartition des élues en fonction de la circonscription et du groupe politique, et nous observerons l'effet cumulé de ces deux variables sur le taux d'élues. Rappelons que la représentation géographique des candidat·e·s – à la Chambre des député·e·s – est prédéterminée : 23 pour la circonscription électorale Sud ; 7 pour la circonscription électorale Est ; 21 pour la circonscription électorale Centre ; 9 pour la circonscription électorale Nord. Les résultats affichés dans le graphique correspondent aux taux d'élus·e·s femmes et hommes par circonscription au prorata du nombre total d'élus·e·s par circonscription.

2.2.1. Nombre d'élues en fonction de la circonscription

Comme nous l'avons vu précédemment pour le taux de candidat·e·s, le taux d'élues varie en fonction de la circonscription. Au vu du faible nombre de candidates élues (12), nous traitons également les données par le nombre d'élues et intégrons les graphiques en pourcentages à titre indicatif.



Graphique 21 : Nombre de candidat·e·s élu·e·s en fonction des circonscriptions, Législatives 2018.



Graphique 22 : Taux de candidat·e·s élu·e·s en fonction des circonscriptions, Législatives 2018.

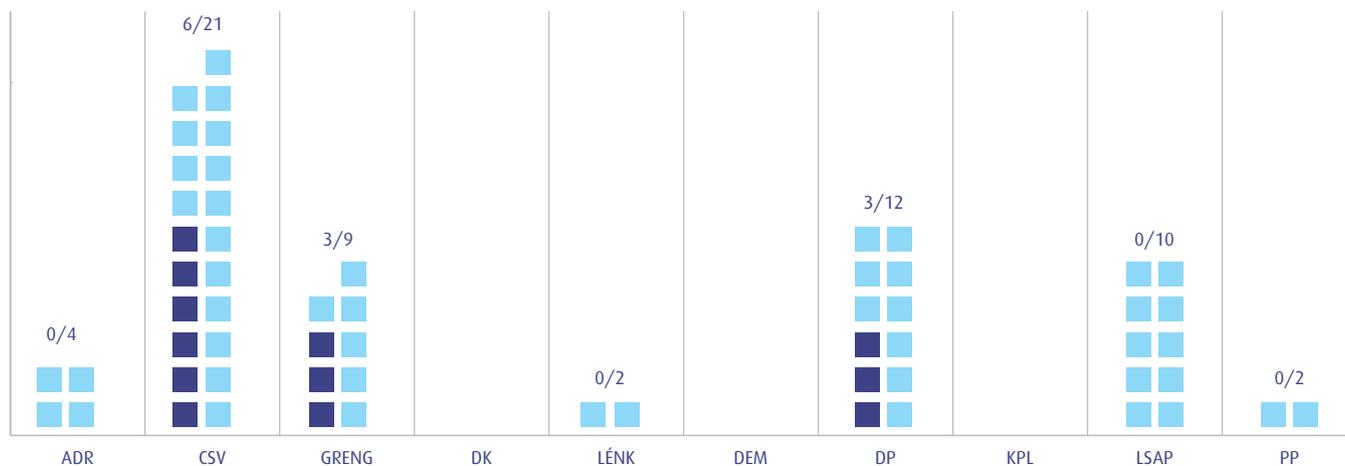
C'est dans l'Est où les femmes ont été le plus élues (3 femmes sur 7 élus) au prorata du nombre total d'élus dans cette circonscription, suit alors le Centre (6 femmes sur 21 élus), le Nord (1 femme sur 9 élus), puis le Sud (2 femmes sur 23 élus).

Par ailleurs, si nous ne prenons pas en compte les résultats au prorata du nombre d'élus par circonscription, le Centre est la région où il y a le plus de femmes élues (6 femmes sur 12 députées), suivi de l'Est (3 femmes sur 12 députées), du Sud (2 femmes sur 12) et du Nord (1 femme sur 12).

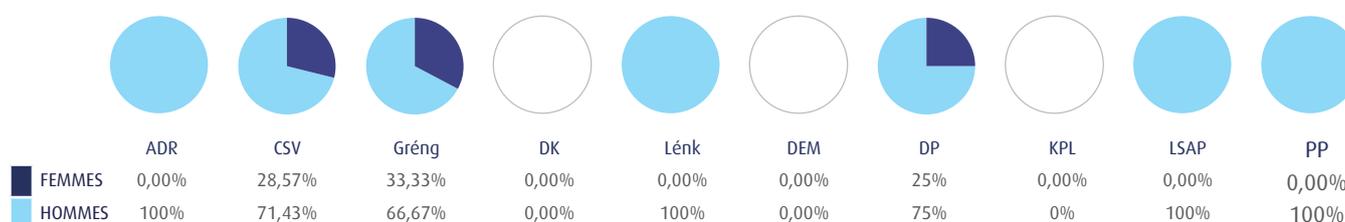


2.2.2. Le taux d'élus en fonction du parti politique

Sur les dix groupes politiques qui ont présenté des candidat-e-s aux élections législatives, sept sont représentés à la Chambre des député-e-s : ADR, CSV, Déi Gréng, Déi Lénk, DP, LSAP et Pirate Partei. Parmi les sept partis présents, les femmes ne possèdent des sièges que dans trois partis : CSV, Déi Gréng et DP.



Graphique 23 : Nombre de candidat-e-s élu-e-s en fonction des partis politiques, Législatives 2018.



Graphique 24 : Taux de candidat-e-s élu-e-s en fonction des partis politiques, Législatives 2018.

Parmi les trois partis politiques où des femmes ont obtenu un siège, c'est au parti Déi Gréng où les femmes ont été le plus élues (3 femmes sur 9 élu-e-s), suit le CSV (6 femmes sur 21 élu-e-s), et enfin le DP (3 femmes sur 12 élu-e-s).

2.2.3. Le taux d'élus en fonction de la région et du parti politique

La répartition des femmes élues par parti politique est disparate suivant la région. Pour rappel, sur les sept partis politiques présents à la Chambre des député-e-s, seuls les chiffres de trois partis (CSV, Déi Gréng, DP) peuvent être comparés, étant donné qu'aucune femme n'a été élue dans les quatre autres partis.

	ADR	CSV	Déi Gréng	Déi Lénk	DP	LSAP	Pirate Partei
Centre	0	2	1	0	3	0	0
Est	0	2	1	0	0	0	0
Nord	0	1	0	0	0	0	0
Sud	0	1	1	0	0	0	0

Tableau 3 : Nombre de femmes élues en fonction des circonscriptions et du parti politique, Législatives 201

Le CSV est le seul parti où une femme élue est présente dans chaque circonscription, avec un nombre plus important de femmes au Centre et à l'Est pour le représenter (2 femmes élues dans chacune de ces circonscriptions). Hormis au Nord, le parti Déi Gréng est présent dans toutes les circonscriptions (1 femme élue dans chacune d'elles), et enfin le parti DP n'a de femmes élues qu'au Centre (3 femmes élues).

LE TAUX D'ÉLUES : CE QU'IL FAUT RETENIR

Le taux de femmes élues au niveau national est de 20% (contre 80% pour les hommes), soit un cinquième des mandataires.

Les femmes élues sont affiliées à seulement trois partis politiques (CSV, Déi Gréng et DP) sur sept représentés à la Chambre des députés. Elles ne sont pas représentées dans les quatre autres partis (ADR, Déi Lénk, LSAP et Pirate Partei).

Le nombre de femmes élues change en fonction de plusieurs variables :

- **La région** : au prorata du nombre total d'élus par circonscription, l'Est est la région où les femmes ont été le plus élues (3 femmes sur 7 élus), suivi du Centre (6 femmes sur 21 élus), du Nord (1 femme sur 9 élus), et du Sud (2 femmes sur 23 élus).

Le Centre est la région où il y a le plus de femmes élues (6 femmes sur 12 députées), suivi de l'Est (3 femmes sur 12 députées), du Sud (2 femmes sur 12 députées) et du Nord (1 femme sur 12 députées).

- **Le parti politique** : au prorata du nombre total d'élus par parti, Déi Gréng est le parti où les femmes ont été le plus élues (3 femmes sur 9 élus), suivi par le CSV (6 femmes sur 21 élus), et enfin le DP (3 femmes sur 12 élus).

Le CSV est le parti où les femmes sont le plus représentées, 6 femmes sur 12 élus, suivi à égalité de Déi Gréng et du DP, 3 femmes sur 12 élus dans chacun de ces partis.

Le croisement de ces deux variables – région et parti politique – permet de mettre en exergue que le CSV est le seul parti où il y a au moins une femme élue dans chacune des circonscriptions du pays

Comparé aux taux de femmes candidates, le taux de femmes élues diffère sensiblement. C'est à l'Est qu'il y avait le taux le plus élevé de femmes candidates et au Nord où le taux de candidates était le moins élevé.

Est 3/7

Centre 6/21

Nord 1/9

Sud 2/23



3. Le profil des élu·e·s au niveau national et en fonction de plusieurs variables

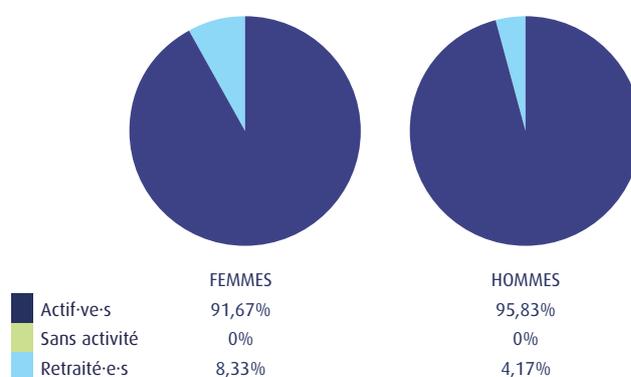
Dans cette partie, nous dressons le portrait des élu·e·s suite aux différentes informations obtenues, le tout étant encadré par la législation sur la protection des données. Nous avons donc retenu : l'âge, le genre d'activité, le secteur d'activité et la catégorie socio-professionnelle.

Aussi, nous avons identifié l'implication des élu·e·s dans la vie politique luxembourgeoise : à savoir si ils/elles s'étaient déjà présenté·e·s à d'autres élections et si ils/elles exerçaient un mandat avant qu'ils/elles ne soient élu·e·s.



Graphique 25 : Profil des élu·e·s en fonction de l'âge, Législatives 2018.

Tandis que la moyenne d'âge des candidat·e·s était de 46 ans, celles des élues est de 53 ans pour les femmes et 52 ans pour les hommes (52,31). Les femmes élues sont donc légèrement plus âgées que les hommes élus, et les élues sont moyennement plus âgées que l'ensemble des candidat·e·s.



Graphique 26 : Profil des élu·e·s en fonction du genre d'activités, Législatives 2018.

Les élu·e·s sont majoritairement actif·ve·s (95% contre 76,67% pour les candidat·e·s), moins retraité·e·s (5% contre 15,19% pour les candidat·e·s) et aucun·e élu·e n'est sans profession (alors qu'ils/elles étaient 8,15% au sein des candidat·e·s). On remarque donc un taux très élevé d'élus·e·s actif·ve·s et plutôt pas de retraité·e·s.

Les femmes élu·e·s sont moins actives que les hommes (91,67% contre 95,83% d'hommes), les femmes candidates étaient également moins actives que les hommes (75% contre 78,04% pour les hommes).

Elles sont aussi deux fois plus retraitées que les hommes (8,33% contre 4,17% pour les hommes), alors que les femmes candidates étaient moins retraité·e·s que les hommes (14,34% contre 15,88% pour les hommes).



	Agriculteur-trice-s et salarié-e-s de l'agriculture	Artisan-e-s, commerçant-e-s et chef-fe-s d'entreprise	Cadres sup et pro. intellectuelles	Employé -e-s Salarié-e-s	Ouvrier-ère-s	Professions intermédiaires	ND
Femmes	0,00%	0,00%	91,67%	0,00%	0,00%	8,33%	0,00%
Hommes	0,00%	0,00%	79,17%	6,25%	0,00%	6,25%	6,25%
MOYENNE	0,00%	0,00%	81,67%	5,00%	0,00%	6,67%	5,00%

Graphique 27 : Profil des élu-e-s en fonction de la CSP, Législatives 2018.

Les élu-e-s occupent en grande majorité une profession intellectuelle supérieure (81,67% contre 46,99% pour les candidat-e-s), et beaucoup moins une profession intermédiaire (6,67% contre 21,30% pour les candidat-e-s).

Les élues exercent davantage une profession intellectuelle supérieure que les hommes (91,67% contre 79,17% pour les hommes) contrairement aux candidates qui étaient moins représentées dans cette catégorie (40,93% contre 51,88% pour les hommes). Elles sont également plus nombreuses à exercer une profession intermédiaire (8,33% contre 6,25% pour les hommes).



	Commerce	Juridique	Médias et culture	Fonction publique	Médical / Paramédical	ND	Autres
Femmes	0,0%	33,3%	8,3%	50,0%	0,0%	0,0%	8,3%
Hommes	0,0%	16,7%	0,0%	43,8%	2,1%	31,3%	6,3%
MOYENNE	0,0%	20,0%	1,7%	45,0%	1,7%	25,0%	6,7%

Graphique 28 : Profil des élu-e-s en fonction du secteur d'activité, Législatives 2018.

Une grande partie des élu-e-s travaillent dans la fonction publique (45% contre 31,30% pour les candidat-e-s) ou dans le secteur juridique (20% contre 6,48% pour les candidat-e-s).

Les élues femmes travaillent majoritairement dans la fonction publique et en plus grand nombre que les hommes (50% contre 43,8% pour les hommes), et elles exercent aussi davantage dans le secteur juridique (33,3% contre 16,7% pour les hommes).





■ FEMMES ■ HOMMES

Graphique 29 : Profil des élu-e-s en fonction de leurs activités politiques, Législatives 2018.

Le taux de femmes impliquées dans la vie politique avant leur élection aux législatives étaient : Échevines (41,67%), Conseillères (16,67%) et Bourgmestres (8,33%). Cela signifie que les femmes qui ont déjà un mandat ont plus de chance d'être élues que les autres. Nous pouvons alors émettre l'hypothèse selon laquelle le fait que les femmes élues connaissent déjà le terrain et qu'elles sont plus visibles augmente leur chance d'être élues.

On remarque très clairement qu'une implication dans la vie politique augmente les chances d'être élues, puisque la totalité du nombre d'élues de 2018 qui étaient candidates pour les élections législatives de 2013 a été élue, et que 11 élues sur 12 étaient déjà élues en 2013. Aussi, 66,67% des élues de 2018 étaient candidates pour les élections communales de 2017.

LES PORTRAITS DES ÉLU-E-S : CE QU'IL FAUT RETENIR

Les élu-e-s sont plus âgé-e-s que les candidat-e-s, exercent majoritairement une profession intellectuelle supérieure et majoritairement dans la fonction publique.

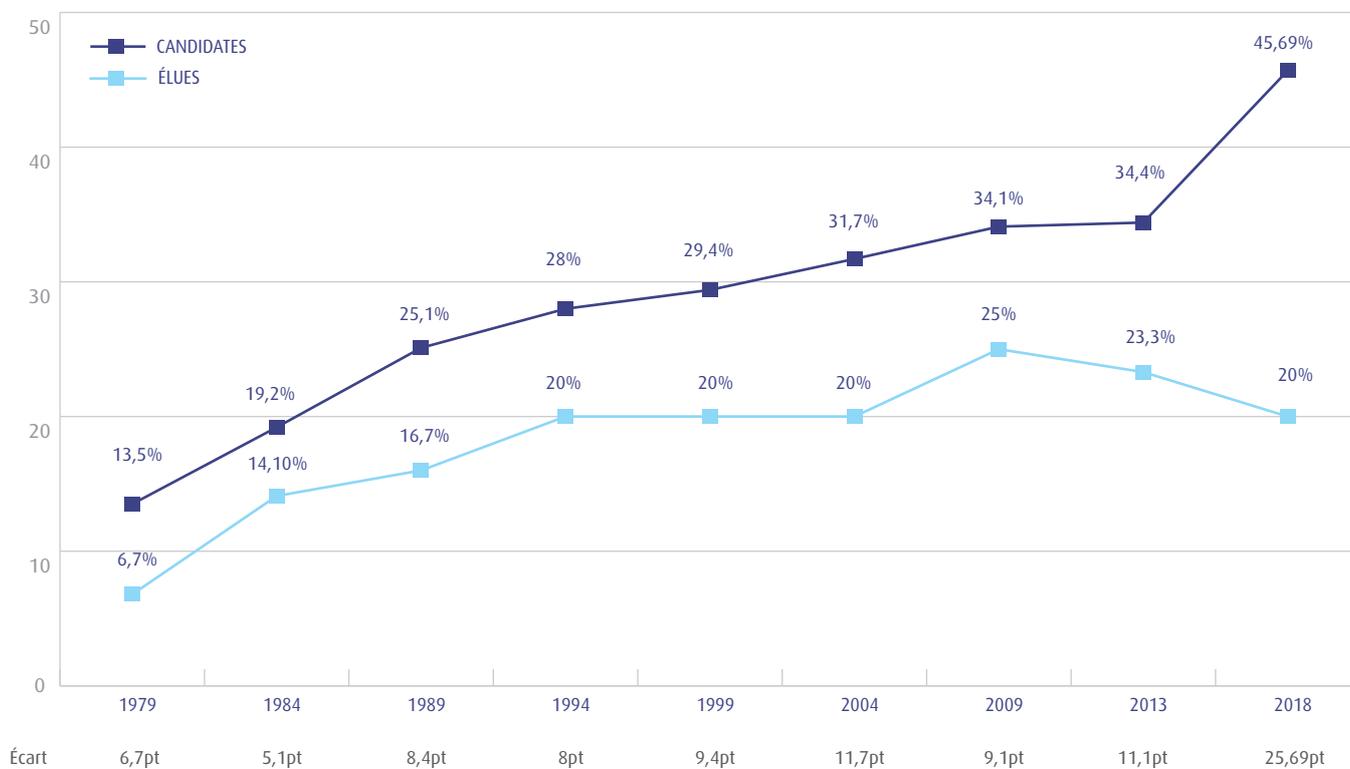
Les femmes élues sont plus âgées que les hommes et elles sont plus nombreuses à exercer une activité intellectuelle supérieure. Elles sont aussi plus nombreuses à être à la retraite que les hommes. On observe donc qu'entre les candidates et les élues, les profils des femmes tendent à s'homogénéiser avec celui des hommes.

On observe aussi qu'une forte implication de la part des femmes dans la vie politique augmente leurs chances d'être élues, d'autant plus si elles ont un mandat en cours, au moment où elles sont candidates aux élections auxquelles elles se présentent.

4. L'évolution du taux de femmes élues et de leur profil au fil des scrutins

Dans cette dernière partie, nous mettons en perspective les résultats des élections législatives de 2018 avec celles des élections précédentes.

4.1. L'évolution des taux de candidates et d'élues au fil des scrutins



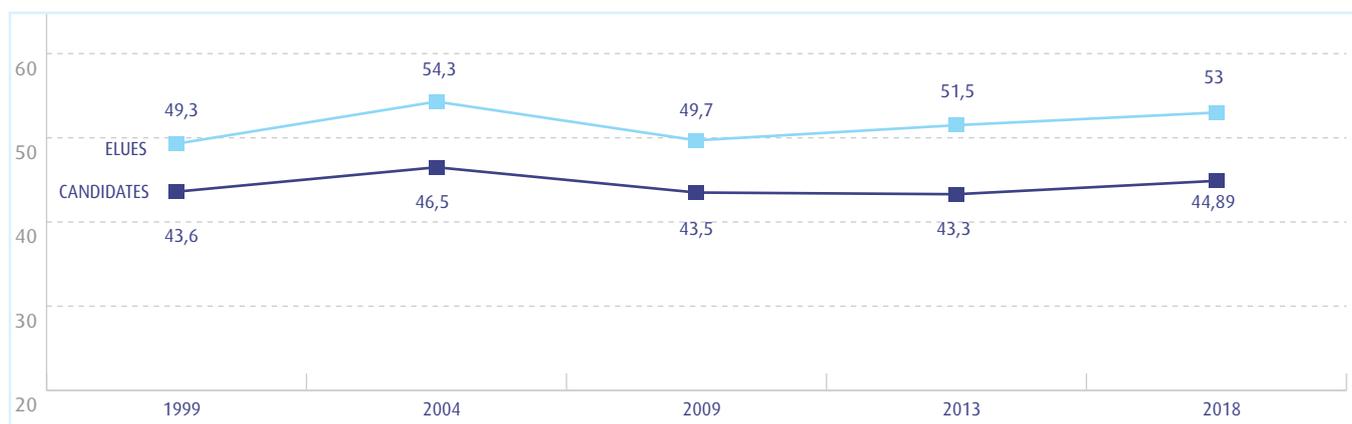
Graphique 30 : L'évolution des taux de candidates et d'élues aux élections législatives.

De 1979 à 2009, la courbe des élues aux élections législatives indique une croissance, tandis que depuis 2013, elle est en déflation. En 2018, le taux de 20% d'élues est en régression par rapport aux élections de 2009 (25%) et de 2013 (23,3%).

En 1979 l'écart est de 6,7 points et 5,1 points en 1984, et à partir de 1989 et jusqu'en 2009 il oscille entre 8 et 11,7 points. En revanche, 2018 se distingue des autres années, car l'écart entre le taux de candidates et d'élues est très marqué (25,69 points d'écart en 2018 contre, par exemple, 11,1 points d'écart en 2013).



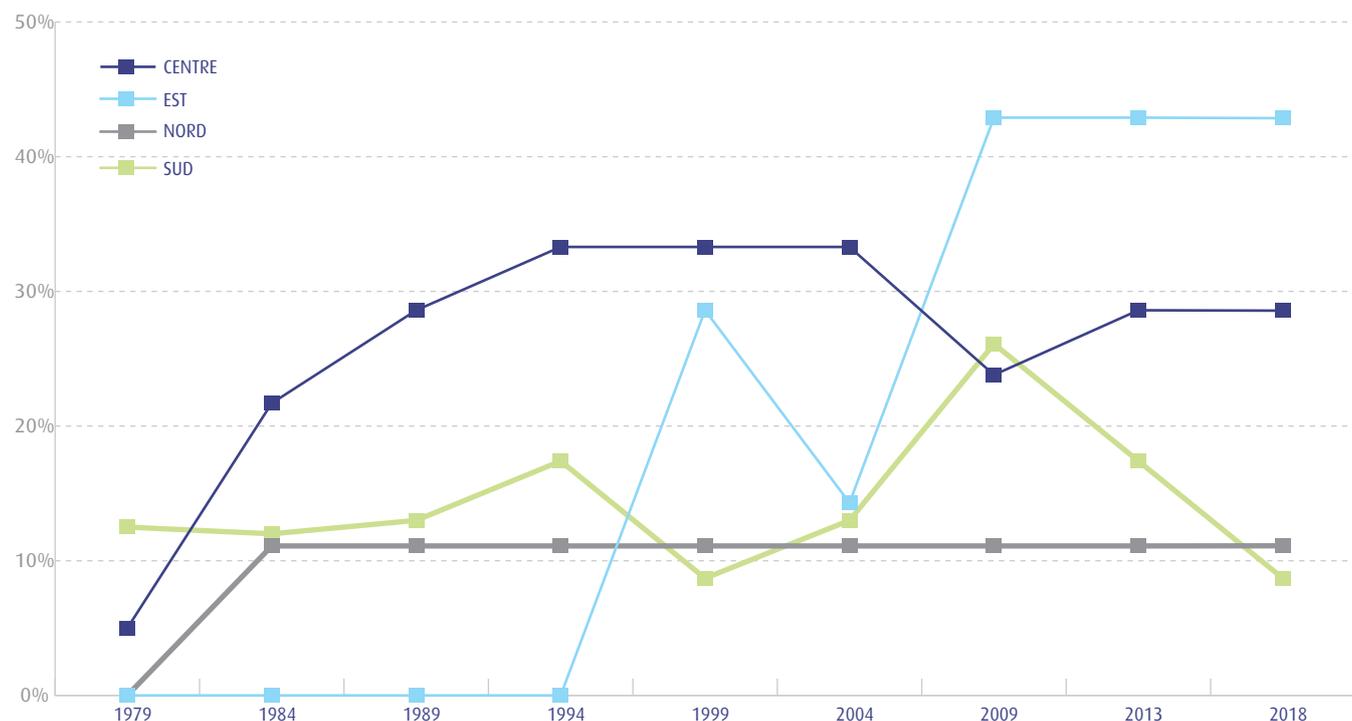
4.2. L'évolution du profil des élues selon l'âge



Graphique 31 : Évolution du profil des élues selon l'âge.

Le graphique ci-dessus met en évidence que les femmes élues sont plus âgées que la moyenne des femmes candidates depuis 1999. La moyenne d'âge des élues et candidates augmente sensiblement en 2018 par rapport à 2013 : 44,89 ans en 2018 contre 43,3 ans pour les candidates en 2013, et 53 ans en 2018 contre 51,5 ans pour les élues en 2013.

4.3. L'évolution du profil des élues selon la circonscription

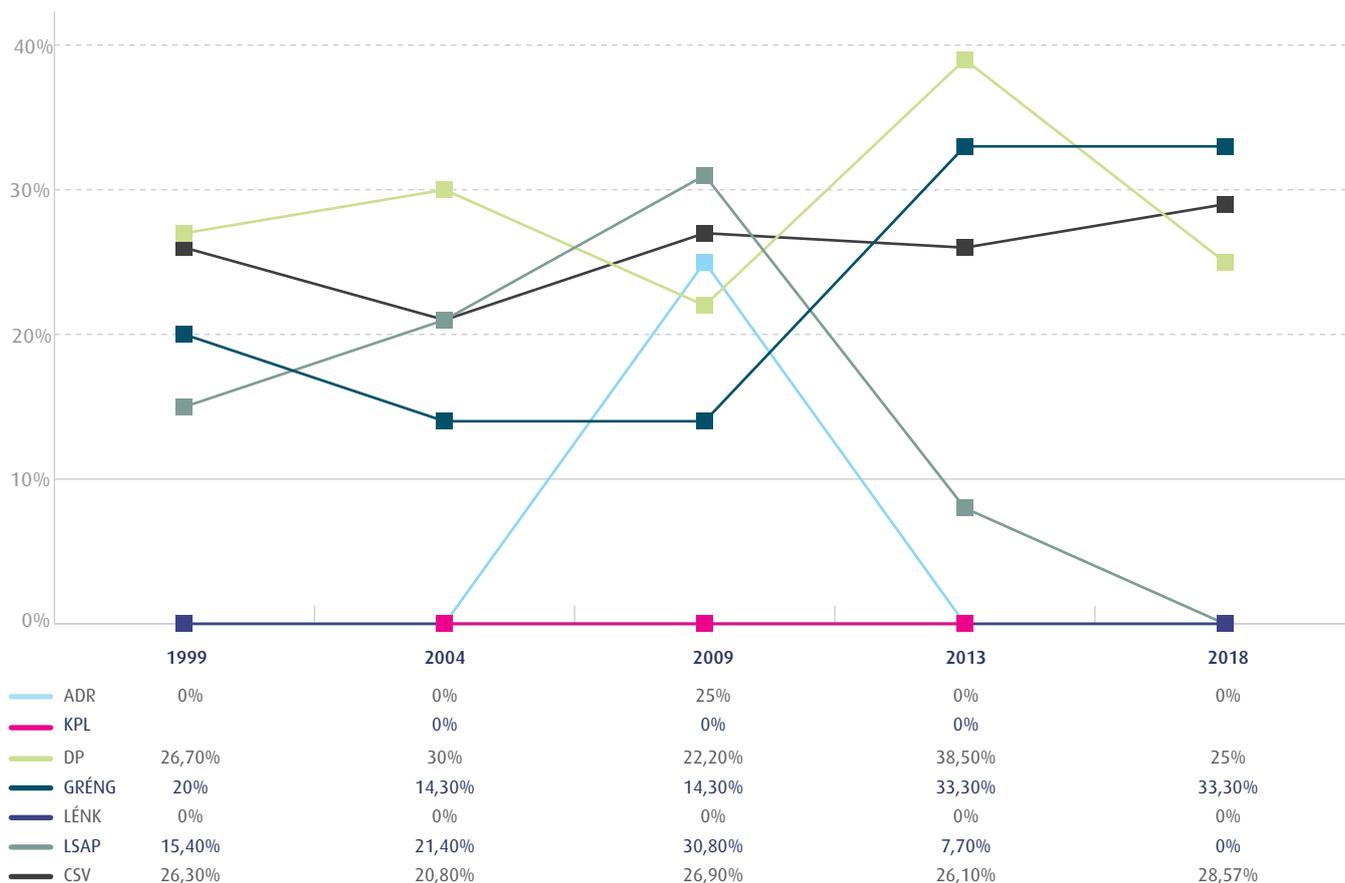


SUD	12,50%	12,00%	13,00%	17,40%	8,70%	13,00%	26,10%	17,40%	8,70%
CENTRE	5,00%	21,70%	28,60%	33,30%	33,30%	33,30%	23,80%	28,60%	28,57%
NORD	0,00%	11,10%	11,10%	11,10%	11,10%	11,10%	11,10%	11,10%	11,11%
EST	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	28,60%	14,30%	42,90%	42,90%	42,86%

Graphique 32 : Évolution du taux d'élues selon la circonscription.

Au fil des scrutins, le Nord mis à part, on remarque une évolution hétérogène des votes dans les différentes circonscriptions du pays. Ce n'est qu'à partir de 2009 que le Centre et l'Est maintiennent des taux d'élues de plus de 20% pour le Centre, et de plus de 40% pour l'Est. Cette dernière est la région qui présente le taux le plus élevé de candidates, toutes régions confondues, depuis 2009. Le Sud, qui n'a jamais eu des taux très élevés est en chute depuis 2009 où il est passé de 26,10% d'élues à 8,70% en 2018. Fait insolite pour être mentionné : le Nord se maintient sur le même niveau (11,10%) depuis 1984. Il a donc un faible taux de femmes élues mais qui reste stable.

4.4. L'évolution du profil des élues selon le parti politique



Graphique 33 : Évolution du taux d'élues selon le parti politique.

en considérant l'évolution du taux d'élues selon les partis politiques depuis 1999, nous remarquons qu'elle est hétérogène. Déi Gréng présente depuis 2013 un taux de 33,30% de femmes élues. Par rapport à 2013, le DP est en baisse en 2018 (il avait atteint 38,50% d'élues femmes et en 2018 il est descendu à 25%). Le CSV se maintient depuis 2009 avec des taux au-dessus de 25%. Les trois partis qui ont des femmes élues directement au parlement en 2018, n'ont jamais eu moins de 10% d'élues. Le LSAP qui avait des scores un peu au-dessus de la moyenne des autres jusqu'en 2009 est en chute depuis l'année 2013 où il y avait 7,7% de femmes élues et aucune en 2018.

L'ÉVOLUTION DU TAUX DE FEMMES ÉLUES ET DE LEUR PROFIL AU FIL DES SCRUTINS : CE QU'IL FAUT RETENIR

En 2018, le taux de 20% d'élues est en régression par rapport aux élections de 2009 et de 2013. De 1979 à 2013, le taux de femmes élues augmentait graduellement, mais l'année 2018 marque un écart significatif entre le taux de candidates et le taux d'élues, jamais auparavant pareil phénomène n'avait été observé.

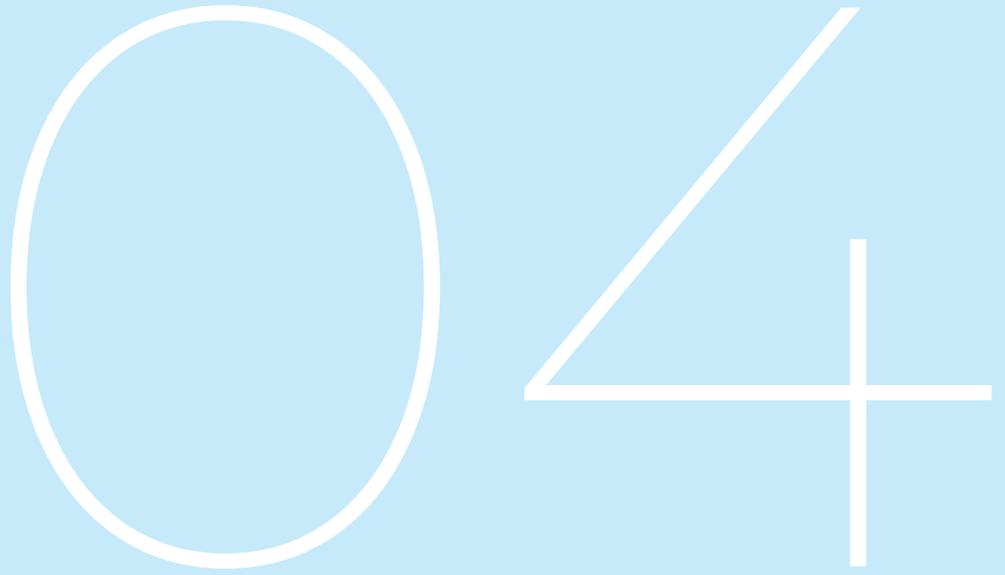
Par ailleurs, l'évolution du taux d'élues ne suit pas la même courbe et change en fonction de plusieurs variables : âge, circonscription et parti politique. Les candidates ont une moyenne d'âge plus basse que celle des élues.

Bien que l'évolution des élues en fonction des circonscriptions soit en dents de scie, on peut tout de même mettre en exergue que l'Est est la circonscription qui présente le taux le plus élevé d'élues toutes régions confondues depuis 2009, et le Nord le taux le plus bas.

Enfin, trois partis politiques se distinguent : les femmes sembleraient avoir plus de chance d'être élues en étant affiliées au Déi Gréng, DP et CSV. En effet, ces partis sont les seuls à présenter des femmes élues à la Chambre des député-e-s.

taux d'élues 20%





| SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

| 1. Synthèse du rapport

1.1. Le taux de candidates et les profils des candidats aux élections législatives de 2018

1.1.1. Le taux de participation des femmes en 2018

En 2018, 547 candidat-e-s se sont présenté-e-s : 249 femmes et 298 hommes, ce qui représente 45,52% de femmes contre 54,48% d'hommes. Le taux de candidates est légèrement en dessous du taux de femmes recensé dans la population totale du Luxembourg (49,74%).

Le taux de participation des femmes varie en fonction de plusieurs variables :

- De 36,11% à 53,57% selon la circonscription. La région Est est la région qui présente le taux le plus élevé de candidates (53,57%), suivie par la région Sud (46,75%) et la région Centre (45,21%). Seule la région Nord présente un taux de candidates inférieur à la moyenne nationale (36,11%).
- De 40% à 61,36% selon le parti politique. Chacun des partis politiques a respecté la prescription de la loi en présentant 40% et plus de femmes sur ses listes. Déi Gréng et Déi Lénk se distinguent avec plus de 50% des candidates, ce qui ramène un équilibre vers une parité homme/femme.
- Ces variables jouent ensemble sur le taux des femmes quand elles se croisent. Le KPL, Pirate Partei et Déi Lénk ont obtenu plus de 71,43% de taux de femmes candidates à l'Est. Par ailleurs, c'est dans le Nord où l'on observe le taux le plus faible de femmes candidates au LSAP et au Pirate Partei (22,22% pour les deux partis). Parmi les huit partis qui ont présenté des candidates dans cette circonscription, seuls deux dépassent les 40% (Déi Gréng et Déi Lénk avec 55,56%). De nombreuses disparités plus ou moins importantes subsistent au sein d'un même parti suivant les régions.

1.1.2. Le profil des candidat-e-s en 2018

Les femmes ont une moyenne d'âge plus basse que celle des hommes (44,8 ans pour les femmes contre 47,02 ans pour les hommes). Le profil des femmes candidates diffère du profil des habitantes du Luxembourg et de celui des hommes candidats.

Professionnellement, les candidates sont moins actives que les candidats (75,30% de femmes contre 78,04% d'hommes) et davantage sans activité professionnelle (10,53% de femmes contre 6,08% pour les hommes). Elles sont généralement plus employées/salariées et occupent davantage de professions intermédiaires que les hommes (19,84% contre 14,86% d'hommes). Dans leur catégorie, les femmes candidates sont majoritairement cadres supérieures ou exercent une profession intellectuelle supérieure (32,39%), même si elles sont moins représentées dans ces statuts que les hommes (41,98%).

Les profils des hommes et des femmes candidat-e-s changent en fonction de plusieurs variables :

- La région et le parti politique sont des variables importantes : ils jouent de façon significative sur les profils des candidat-e-s. Par exemple, les femmes candidates au Nord sont plus jeunes que celles qui se sont présentées au Centre. Aussi, elles sont majoritairement actives et retraité-e-s à l'Est, et sans activité au Nord.
- Autre exemple : au sein du Pirate Partei, les hommes et les femmes ont une moyenne d'âge en dessous de la moyenne (42 ans) et c'est au sein de Déi Konservativ qu'elle est la plus élevée (52 ans). Enfin, le CSV présente un taux bien au-dessus de la moyenne de cadres supérieur-e-s et professions intellectuelles (77,19%) alors que les candidat-e-s du Pirate Partei sont plus employé-e-s/salarié-e-s (48,57%).

1.1.3. L'évolution des taux et des profils des candidates au fil des scrutins législatifs et communaux depuis 1968

L'évolution des taux de femmes candidates au fil des scrutins est positive depuis 1968. Depuis lors, le taux de candidates est passé de 2,90% en 1968 à 45,69% (44,14% sans Demokratie) en 2018, soit une augmentation de 42,79 points.

On observe une disparité de l'évolution de la représentation des femmes candidates en fonction des régions. Cette année marque une ascension fulgurante pour le Nord avec un écart entre le taux de 1969 et de 2018 de 52,77 points en 49 ans (53,75% en 2018 contre 0,80% en 1969).

L'évolution au sein des partis est très variable et celui qui évolue le plus est Déi Lénk.

L'étude de l'évolution des profils montre que les femmes se présentent à un âge de plus en plus avancé : on passe d'une moyenne d'âge de 38,1 ans en 1968 à une moyenne d'âge de 44,9 ans en 2018. Il apparaît aussi que la moyenne d'âge est plus élevée pour les élections communales que pour les élections législatives.

1.2. Le taux de réussite, taux d'élues et portraits des élues aux élections législatives de 2018 et leur évolution depuis 1969

1.2.1. Le taux d'élues en 2018

À l'échelle nationale, le taux de femmes élues est de 20% contre 80% pour les hommes (soit 12 femmes élues contre 48 hommes élus), soit un cinquième des mandataires.

Les femmes élues sont affiliées à seulement trois partis politiques (CSV, Déi Gréng et DP) sur sept représentés à la Chambre des député-e-s. Elles ne sont donc pas représentées dans les quatre autres partis (ADR, Déi Lénk, LSAP et Pirate Partei).



Ce taux change en fonction de plusieurs variables, la région et le parti politique :

- **La région** : au prorata du nombre total d'élus par circonscription, l'Est est la région où les femmes ont été le plus élues (3 femmes sur 7 élus) et le Centre est la région où il y a le nombre le plus important de femmes élues (6 femmes sur 12 députées).
- **Le parti politique** : au prorata du nombre total d'élus par parti, Déi Gréng est le parti où les femmes ont été le plus élues (3 femmes sur 9 élus) et le CSV est le parti où il y a le nombre le plus important de femmes élues (6 femmes sur 21 élus).

Comparé aux taux de femmes candidates, le taux de femmes élues suit sensiblement la même tendance. C'est également à l'Est qu'il y avait le taux le plus élevé de femmes candidates, et c'est au Nord où le taux de candidates était le moins élevé.

L'hypothèse selon laquelle un nombre élevé de femmes candidates sur une liste emmène un nombre élevé de femmes élues est, à ce jour, invalidée, cela signifie qu'il y a très certainement encore de nombreux efforts à faire pour donner plus de visibilité aux femmes durant les périodes de campagne électorale.

1.2.2. Le taux de réussite en 2018

En 2018, une femme ne bénéficie pas, au Luxembourg, des mêmes chances d'être élue qu'un homme. Le taux de réussite moyen des candidat·e·s qui se sont présenté·e·s aux élections législatives de 2018 est de 10,97%. Le taux de réussite des hommes candidats est de 16,11% contre seulement 4,82% pour les femmes candidates.

On observe aussi qu'une forte implication de la part des femmes dans la vie politique augmente leurs chances d'être élues, d'autant plus si elles ont un mandat en cours, au moment où elles sont candidates aux élections auxquelles elles se présentent.

Malgré un effort de la part des partis de présenter un taux minimum de 40% de femmes candidates, le taux de réussite reste faible.

Le taux de réussite des femmes et des hommes candidat·e·s changent en fonction de variables comme la région : les candidat·e·s de la circonscription Est sont ceux qui jouissent du taux de réussite le plus élevé (par exemple, 10% des candidates qui s'y sont présentées y ont été élues). Les candidat·e·s du Sud et du Nord présentent un taux de réussite en dessous du taux de réussite moyen des femmes candidates au Luxembourg (au Sud, les femmes présentent un taux de réussite de 1,85%, et au Nord, un taux de réussite de 3,85%).

Le pourcentage élevé de femmes sur une liste n'assure pas systématiquement un taux de réussite. Par exemple, un parti comme Déi Lénk qui avait présenté un pourcentage élevé de femmes candidates (51,67%) n'a aucune femme pour le représenter au Parlement.

Ce ne sont pas forcément les partis au sein desquels les femmes ont été majoritairement candidates qui obtiennent un taux de réussite plus important.

1.2.3. Les portraits des élus en 2018

Les élu·e·s sont plus âgé·e·s que les candidat·e·s ; exercent majoritairement une activité intellectuelle supérieure et travaillent majoritairement dans la fonction publique.

Les femmes élues sont plus âgées que les hommes et elles sont plus nombreuses à exercer une activité intellectuelle supérieure. Elles sont aussi plus nombreuses à être à la retraite que les hommes. On observe donc qu'entre les candidates et les élues, les profils des femmes tendent à ressembler à celui des hommes.

1.2.4. Les évolutions des taux, profils et positions des élus au fil des scrutins depuis 1979

De 1979 à 2009, la courbe des élus aux élections législatives indique une croissance, tandis que depuis 2013, elle est en déflation. En 2018, le taux de 20% d'élus est en régression par rapport aux élections de 2009 (25%) et de 2013 (23,3%). D'ailleurs, 2018 se distingue des autres années, car l'écart entre le taux de candidates et d'élus est très marqué (25,69 points d'écart en 2018 contre, par exemple, 11,1 points d'écart en 2013).

L'évolution des taux d'élus en fonction des circonscriptions est difficilement qualifiable, car il est en dents de scie. Néanmoins, l'évolution de la circonscription Est marque une croissance depuis 2009 avec le taux le plus élevé d'élus (42,90%), tandis que le Nord a le taux le plus bas et n'évolue pas, sa courbe reste rectiligne depuis 1984 (11,10%).

Enfin, trois partis politiques se distinguent : les femmes sembleraient avoir plus de chance d'être élues en étant affiliées au Déi Gréng, DP et CSV. En effet, ces partis sont les seuls à présenter des femmes élues à la Chambre des député·e·s. Il sera alors intéressant d'observer comment les femmes y sont présentées avant, pendant et après les périodes électorales.

| 2. Les recommandations du CNFL

Suite à l'analyse des résultats des élections législatives du 14 octobre 2018, des études sur la représentation des femmes en politique et des rapports précédents édités par le Conseil National des Femmes du Luxembourg, soulignons que le Luxembourg reste toujours loin de la parité dans la représentation des femmes à la Chambre des députés, puisque celle-ci compte 80 % d'hommes et 20 % de femmes. Pour comparaison, en Belgique, les femmes représentent 41 % des députés, 39,6 % en France et 30,7 % en Allemagne. Les dernières élections n'ont donc pas apporté évolution positive de la situation : au contraire, une régression s'observe.

Comme indiqué précédemment dans le rapport, de nombreuses actions ont été mises en place au Luxembourg avec notamment, depuis 2006, le Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes (PAN Égalité). À travers ce plan d'action, « le gouvernement s'engage à promouvoir l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux de la société »¹⁴. Il s'agit donc de reconsidérer la position de la femme non seulement dans la sphère politique, mais aussi dans les autres secteurs.

Aussi, l'application de la loi de 2016 – imposant des quotas du « sexe sous-représenté » (40 %) sur les listes des candidat-e-s – laissait espérer une hausse des femmes élues, mais ce ne fut pas le cas. C'est pourquoi les efforts entrepris doivent être poursuivis.

En 2011, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Institut National Démocratique pour les affaires internationales publiait un « Guide des bonnes pratiques pour encourager la participation politique des femmes ». Ce guide – rédigé à la suite de la compilation d'études approfondies sur le sujet – met en exergue quatre points stratégiques à identifier pour favoriser la place des femmes en politique :

1. Stratégies pour l'organisation interne du parti
2. Stratégies en période pré-électorale
3. Stratégies en période électorale
4. Stratégies en période post-électorale

Ces points correspondent au « cycle électoral », et dont nous nous inspirons pour proposer une série de préconisations en adéquation avec celles déjà énumérées les années passées¹⁵, et pour proposer de nouvelles actions à mener.

2.1. Stratégies pour l'organisation interne du parti

> Les partis politiques doivent montrer l'exemple en instaurant la parité en leur sein

Les partis politiques doivent également s'engager à « promouvoir l'égalité des sexes en leur sein – et ensuite, dans l'ensemble de la société » (Ballington, 2011 : II). Autrement dit, les problèmes de l'égalité femmes/hommes dans la société ne peuvent être résolus que si les partis politiques montrent l'exemple.

Inscrire une déclaration sur l'égalité des hommes et des femmes dans les textes constitutifs du parti. La déclaration émise en interne ne peut avoir que des répercussions positives non seulement au sein du parti pour assurer aux femmes qu'elles ont autant de pouvoir et d'influence que les hommes, et dans la société elle permet de véhiculer une image positive du parti auprès des concitoyens.

Veiller à ce que les femmes soient représentées équitablement dans les organes dirigeants du parti.

2.2. Stratégies en période pré-électorale

> Rendre obligatoire l'application de listes paritaires (50%-50%)

Le CNFL réitère sa revendication consistant à faire obligation aux partis politiques de présenter des listes paritaires (50 %-50 %) et ce dans chaque circonscription. Les partis politiques doivent continuer les actions entreprises pour instaurer une parité femme/homme dans ceux qui les représentent, le quota à imposer ne serait donc pas de 40%, mais de 50%.

> Veiller à ce que les femmes soient en position d'éligibilité. Les partis doivent faire en sorte de renforcer le réseau des femmes .

2.3. Stratégie en période électorale

> Accompagner les femmes dans le travail avec les médias et la communication et qu'en amont elles puissent bénéficier de formations.

> Développer une culture de la parité dans la représentativité et dans les médias

Le CNFL demande une meilleure représentation et visibilité des femmes dans les médias et une égalité du temps de parole entre les candidat-e-s durant les campagnes électorales. Les différences existantes entre le taux de réussite des femmes et le taux de réussite des hommes montrent qu'il reste également beaucoup de travail à accomplir au niveau des changements des mentalités des électeurs/électorales et le fonctionnement des partis politiques.

¹⁴ Source : http://mega.public.lu/fr/publications/publications-ministere/2015/pan-egalite-2015/06244_Broch_Plan_Egalite_Femmes_Hommes_2015-2018_04-2015-Web.pdf

¹⁵ Nous reprenons les recommandations proposées dans le rapport du CNFL rédigé suite aux élections communales de 2017.



2.4. Stratégie en période post-électorale

> Appuyer les réformes sur l'égalité des sexes. Continuer et appuyer le travail entrepris par le CNFL dans la société civile avec une meilleure représentativité des femmes aux postes clés au sein du Parlement, mais aussi dans les secteurs privés et publics autres que politiques. « Des études ont montré que le nombre de femmes parlementaires a son importance. Plus elles sont nombreuses, plus il y a de chances que le parlement s'occupe de questions qui les concernent et que la dynamique des sexes change. » (Ballington, 2008).

> Approfondir les études auprès des politiques et des électeurs/électrices : maintenir et développer l'Observatoire du CNFL

L'écart observé entre les femmes candidates et celles de femmes élues s'accroît. Une analyse approfondie serait nécessaire pour identifier les raisons pour lesquelles – malgré l'effort de présenter davantage de candidates – l'écart entre taux de candidates et taux d'élues, au lieu de se resserrer, augmente.

Des études menées auprès des électeurs et électrices dans chaque circonscription permettraient d'identifier les représentations qu'ils/elles ont des femmes qui s'investissent en politique, identifier qui vote pour qui (âge, sexe, CSP), les raisons pour lesquels ils/elles vont privilégier un homme à une femme et de mesurer l'impact de la campagne et des mesures prises.

2.5. Promouvoir l'égalité des hommes et des femmes dans tous les secteurs de la société

> Continuer de sensibiliser les hommes et les femmes sur la nécessité de la parité dans la société. Le milieu dans lequel les hommes et les femmes évoluent façonne les électeurs et électrices qu'ils sont. « Le milieu familial et professionnel, le lieu de résidence, l'appartenance religieuse n'influencent pas directement le vote. Mais ils façonnent les identités et les valeurs des individus, leurs préférences pour la gauche ou pour la droite, leur attirance pour un parti donné. » (Mayer, 2007).

C'est pourquoi, le travail mené par le Conseil National des Femmes du Luxembourg (CNFL) et le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes (MEGA) participe à l'évolution des mentalités. Il permet de faire entendre et comprendre la nécessité que les femmes soient représentées dans les instances décisionnaires que ce soit dans le secteur politique, économique, et de l'emploi en général : « [...] la discrimination sexuelle dans la vie politique pourrait être combattue plus efficacement si les politiques qui s'y attaquent sont coordonnées avec celles d'autres marchés. » (Vertier, 2018 : 23).

05

| INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

BIBLIOGRAPHIE

Études, articles et ouvrages cités

Ballington Julie. 2011. *Promouvoir le rôle des femmes pour renforcer les partis politiques. Guide des bonnes pratiques pour encourager la participation politique des femmes*. Programme des Nations Unies pour le développement/Institut National Démocratique pour les affaires internationales. URL : <https://www.ndi.org/sites/default/files/Empowering-Women-PolitParties-FRE.pdf>

Ballington Julie. 2008. Égalité en politique : Enquête auprès de femmes et d'hommes dans les parlements. Union interparlementaire. Rapport et documents n° 54. URL : <http://archive.ipu.org/pdf/publications/equality08-f.pdf>

Coenen Marie-Thérèse. 2005. « La parité ». In *Université des femmes : Publications et analyses* (analyse n° 29/2005). URL : <http://www.universitedesfemmes.be/se-documenter/telechargement-des-etudes-et-analyses/product/52-la-parite-marie-therese-coenen>

Conseil National des Femmes du Luxembourg. 2013. *La participation politique des femmes aux élections législatives de 2013*. Disponible en ligne.

Conseil National des Femmes du Luxembourg, Wagener Renée en collaboration avec Berger-Modert Marie-France, Casali Landy, Laroche-Reeff Monique, Raskin Anik, Stein Monique. 2005. *La participation politique des femmes aux élections de 2004*. Luxembourg : CNFL.

Duchesne Sophie. 1997. « Comment appréhender la dimension symbolique du vote ? ». Mayer, Nonna. *Les modèles explicatifs du vote*, Paris : L'Harmattan, pp.177-199. <hal-00979396>

Guien Thomas. 2017. « Résultats élections législatives : l'Assemblée nationale n'a jamais été aussi jeune ». in *LCI*, 19 juin 2017. En ligne : <https://www.lci.fr/elections/resultats-elections-legislatives-2017-l-assemblee-nationale-s-offre-un-coup-de-jeune-age-moyen-benjamin-2055653.html>

Marques-Pereira Bérengère, Gigante Catherine, « La représentation politique des femmes, des quotas à la parité ? », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2001/18 (n° 1723), p. 5-40. DOI : 10.3917/cris.1723.0005. En ligne : <https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2001-18-page-5.htm>

Matgé Pierre, « Législatives 2018, toutes les listes, tous les candidats », in *Luxemburger Wort*, 18 septembre 2018. En ligne : <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/legislatives-2018-toutes-les-listes-tous-les-candidats-5ba11701182b657ad3b92e9c>

Mayer Nonna, « Qui vote pour qui et pourquoi ? Les modèles explicatifs du choix électoral », *Pouvoirs*, 2007/1 (n° 120), p. 17-27. DOI : 10.3917/pouv.120.0017. URL : <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2007-1-page-17.htm>

Ministère de l'Égalité des chances. 2018. *Plan d'égalité des femmes et des hommes 2015-2018*. Luxembourg. URL : http://mega.public.lu/fr/publications/publications-ministere/2015/pan-egalite-2015/06244_Broch_Plan_Egalite_Femmes_Hommes_2015-2018_04-2015-Web.pdf

Observatoire des inégalités. *La représentation des femmes dans les parlements mondiaux*, 20 juin 2010. En ligne : https://www.inegalites.fr/La-representation-des-femmes-dans-les-parlements-mondiaux?id_theme=26

VERTIER, Paul. 2018. *Les défis démocratiques de la représentation électorale et du populisme : une approche empirique*, Thèse dirigée par Yann Algan – Institut d'études politiques de Paris, École doctorale de Sciences Po, soutenue le 30 mars 2018.

Autres sources

Site de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg : <http://www.chd.lu>

Site de l'INSEE, Nomenclatures des professions et catégories socio-professionnelles : <https://www.insee.fr/fr/information/2497952>

Site de l'ONU Femmes : <http://www.unwomen.org/fr>

Site du Statec : <http://statistiques.public.lu/>

Site officiel des élections au Grand-Duché du Luxembourg : <https://elections.public.lu/fr.html>

Site du portail officiel du Grand-Duché de Luxembourg : <http://luxembourg.public.lu/fr/le-grand-duche-se-presente/index.html>

Site de la Chambre des députés du Grand-Duché de Luxembourg/Députés en fonction : <https://chd.lu/wps/portal/public/Accueil/OrganisationEtFonctionnement/Organisation/Deputes/DeputesEnFonction>

Site de l'Union interparlementaire/ Les femmes dans les parlements nationaux : <http://archive.ipu.org/wmn-f/classif.htm>

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Graphiques

Graphique 1 : Répartition des candidat-e-s en fonction du genre, Législatives 2018.....	11
Graphique 2 : Répartition des candidat-e-s en fonction des circonscriptions.....	11
Graphique 3 : Répartition des candidat-e-s en fonction du parti politique.....	12
Graphique 4 : Répartition des candidat-e-s en fonction du genre et de la tranche d'âge, Législatives 2018.....	14
Graphique 5 : Profil des candidat-e-s en fonction du genre de l'activité professionnelle.....	15
Graphique 6 : Profil des candidat-e-s en fonction de leur CSP.....	15
Graphique 7 : Profil des candidat-e-s en fonction de leur secteur d'activité.....	16
Graphique 8 : Moyenne d'âge des candidat-e-s en fonction de la circonscription.....	16
Graphique 9 : Genre de l'activité professionnelle des candidat-e-s en fonction de la circonscription.....	17
Graphique 10 : Profil croisé des candidat-e-s en fonction de la circonscription et de la CSP.....	17
Graphique 11 : Moyenne d'âge candidat-e-s en fonction du parti.....	18
Graphique 12 : Catégorie socioprofessionnelle des candidat-e-s en fonction du parti.....	19
Graphique 13 : Évolution des taux de candidates au niveau national depuis 1919.....	21
Graphique 14 : Évolution des taux de candidates au niveau national depuis 1969 en fonction des régions.....	22
Graphique 15 : Évolution des taux de candidates au niveau national depuis 1999 en fonction des groupes politiques (élections législatives).....	23
Graphique 16 : Évolution de la moyenne d'âge des candidates au niveau national depuis 1963 (élections législatives et communales confondues).....	24
Graphique 17 : Répartition des élu-e-s en fonction du genre.....	26
Graphique 18 : Taux de réussite des candidat-e-s en fonction du genre, Législatives 2018.....	27
Graphique 19 : Taux de réussite des candidat-e-s en fonction du genre et de la région, Législatives 2018.....	27
Graphique 20 : Taux de réussite des candidat-e-s en fonction du parti politique, Législatives 2018.....	28
Graphique 21 : Nombre de candidat-e-s élu-e-s en fonction des circonscriptions, Législatives 2018.....	30
Graphique 22 : Taux de candidat-e-s élu-e-s en fonction des circonscriptions, Législatives 2018.....	30
Graphique 23 : Nombre de candidat-e-s élu-e-s en fonction des partis politiques, Législatives 2018.....	31
Graphique 24 : Taux de candidat-e-s élu-e-s en fonction des partis politiques, Législatives 2018.....	31
Graphique 25 : Profil des élu-e-s en fonction de l'âge, Législatives 2018.....	33
Graphique 26 : Profil des élu-e-s en fonction du genre d'activités, Législatives 2018.....	33
Graphique 27 : Profil des élu-e-s en fonction de la CSP, Législatives 2018.....	34
Graphique 28 : Profil des élu-e-s en fonction du secteur d'activité, Législatives 2018.....	34
Graphique 29 : Profil des élu-e-s en fonction de leurs activités politiques, Législatives 2018.....	35
Graphique 30 : L'évolution des taux de candidates et d'élues aux élections législatives.....	36
Graphique 31 : Évolution du profil des élues selon l'âge.....	37
Graphique 32 : Évolution du taux d'élues selon la circonscription.....	37
Graphique 33 : Évolution du taux d'élues selon le parti politique.....	38

Tableaux

Tableau 1 : Le taux de femmes candidates en fonction du parti politique et de la circonscription.....	12
Tableau 2 : Genre de l'activité professionnelle des candidat-e-s en fonction du parti.....	18
Tableau 3 : Nombre de femmes élues en fonction des circonscriptions et du parti politique, Législatives 2018.....	31



ANNEXE 1

Les noms des candidates et élues, Législatives 2018

Région	Nom d'époux	Nom de famille	Prénom	Parti politique	Élues
Centre		Ahles	Thérèse	ADR	Non
Centre		Clément	Béatrice	ADR	Non
Centre	Faber	Schanen	Marie-Andrée	ADR	Non
Centre		Goergen	Marceline	ADR	Non
Centre		Jung	Tessy	ADR	Non
Centre		Marinkovic	Jelena	ADR	Non
Centre	Muller	Trotsenko	Nadejda	ADR	Non
Centre		Soultanova	Goulhora	ADR	Non
Centre		Stoffel	Nicky	ADR	Non
Nord		Funck	Myriam	ADR	Non
Nord		Giannotte	Joëlle	ADR	Non
Nord		Turpel	Nathalie	ADR	Non
Sud	Boz	Retter	Michèle	ADR	Non
Sud		Dalscheid	Patrice	ADR	Non
Sud		Harles	Sheila	ADR	Non
Sud		Koehler	Pierrette	ADR	Non
Sud		Kohl	Suzanne	ADR	Non
Sud		Krier	Mandy	ADR	Non
Sud		Mischel	Sylvie	ADR	Non
Sud		Prott	Malou	ADR	Non
Sud		Schiltz	Marie-Anne	ADR	Non
Est		Breyer	Nathalie	ADR	Non
Est		Brisbois	Tessy	ADR	Non
Est		Solny	Colette	ADR	Non
Centre		Adehm	Diane	CSV	Oui
Centre	Zovilé	Braquet	Marion	CSV	Non
Centre		Konsbruck	Claudine	CSV	Non
Centre	Lux	Schares	Nadine	CSV	Non
Centre		Margue	Elisabeth	CSV	Non
Centre	Massard	Stitz	Simone	CSV	Non
Centre		Mergen	Martine	CSV	Non
Centre		Reding	Viviane	CSV	Oui
Centre		Silva	Natalie	CSV	Non
Nord		Hansen	Martine	CSV	Oui
Nord		Conzemius	Sonja	CSV	Non
Nord	Nickels	Theis	Annie	CSV	Non
Sud	Andrich	Duval	Sylvie	CSV	Non
Sud	Kemp	Arendt	Nancy	CSV	Oui

Région	Nom d'époux	Nom de famille	Prénom	Parti politique	Élues
Sud	Boever	Thill	Anouk	CSV	Non
Sud		Doerner	Christine	CSV	Non
Sud	Hansen	Houllard	Michèle	CSV	Non
Sud	Kayser	Wengler	Michèle	CSV	Non
Sud		Kemp	Françoise	CSV	Non
Sud		Morgenthaler	Nathalie	CSV	Non
Sud	Pesch	Dondelinger	Marianne	CSV	Non
Est	Hetto	Gaasch	Françoise	CSV	Oui
Est		Modert	Octavie	CSV	Oui
Est		Weydert	Stéphanie	CSV	Non
Centre		Tanson	Sam	Déi Gréng	Oui
Centre		Bernard	Djuna	Déi Gréng	Non
Centre		Brömmel	Christa	Déi Gréng	Non
Centre		Damjanovic	Gaby	Déi Gréng	Non
Centre		Forgiarini	Nora	Déi Gréng	Non
Centre		Frank	Tanja	Déi Gréng	Non
Centre	Prim	Ney	Carole	Déi Gréng	Non
Centre		Paulus	Liz	Déi Gréng	Non
Centre		Remmy	Claire	Déi Gréng	Non
Centre		Thill	Jessie	Déi Gréng	Non
Sud		Lorsché	Josée	Déi Gréng	Oui
Sud		Ahmedova	Semiray	Déi Gréng	Non
Sud		Brix	Nadine	Déi Gréng	Non
Sud		De Paoli	Doris	Déi Gréng	Non
Sud		Erpelding	Fabienne	Déi Gréng	Non
Sud		Petry	Viviane	Déi Gréng	Non
Sud		Pleimelding	Christine dite Kryz	Déi Gréng	Non
Sud		Pregno	Laura	Déi Gréng	Non
Sud		Ragni	Mandy	Déi Gréng	Non
Sud		Sabotic	Amra	Déi Gréng	Non
Sud	Schaaf	Haas	Adèle	Déi Gréng	Non
Sud	Siebenaler	Thill	Josée-Anne	Déi Gréng	Non
Nord		Empain	Stéphanie	Déi Gréng	Non
Nord		Aschman	Betsy	Déi Gréng	Non
Nord		Birchen	Svenja	Déi Gréng	Non
Nord		Deltgen	Giny	Déi Gréng	Non
Nord		Duprez	Tanja	Déi Gréng	Non
Est		Dieschbourg	Carole	Déi Gréng	Oui
Est		Gary	Chantal	Déi Gréng	Non
Est	Klares	Goergen	Fernande	Déi Gréng	Non
Sud		De Santis Ferrini	Rosanna	Déi Konservativ	Non
Sud		Heintz	Pierrette	Déi Konservativ	Non
Sud		Jung	Sylvie	Déi Konservativ	Non



Région	Nom d'époux	Nom de famille	Prénom	Parti politique	Élues
Sud		Koch	Cynthia	Déi Konservativ	Non
Sud		Rubino	Carmen	Déi Konservativ	Non
Sud		Schwachtgen	Sandra	Déi Konservativ	Non
Sud		Vitali	Viviane	Déi Konservativ	Non
Sud		Wagner	Yvonne	Déi Konservativ	Non
Sud		Weber	Monique	Déi Konservativ	Non
Sud		Wirtz	Annette	Déi Konservativ	Non
Sud		Jadoul	Geneviève	Déi Lénk	Non
Sud		Laborier	Sandra	Déi Lénk	Non
Sud		Urbany	Laura	Déi Lénk	Non
Sud		Wies	Line	Déi Lénk	Non
Sud		Cecchetti	Myriam	Déi Lénk	Non
Sud		Arendt	Patrizia	Déi Lénk	Non
Sud		Thoma	Carole	Déi Lénk	Non
Sud		Erpelding	Thessy	Déi Lénk	Non
Sud		Haas	Nathalie	Déi Lénk	Non
Sud		Wandivinit	Lisa	Déi Lénk	Non
Sud		Mousel	Tania	Déi Lénk	Non
Sud		Scalise	Sonya	Déi Lénk	Non
Centre		Correia Da Veiga	Ana	Déi Lénk	Non
Centre		Oberweis	Nathalie	Déi Lénk	Non
Centre		Carrilho	Beatriz	Déi Lénk	Non
Centre		Galli	Alessandra	Déi Lénk	Non
Centre		Gashonga	Sandrine	Déi Lénk	Non
Centre		Schosseler	Jeanne	Déi Lénk	Non
Centre		Tessaro	Isabella	Déi Lénk	Non
Centre		Thillmany	Josée	Déi Lénk	Non
Centre		Valvason	Concetta	Déi Lénk	Non
Nord		Clement	Cathy	Déi Lénk	Non
Nord		Fox	Katy	Déi Lénk	Non
Nord		Gorza	Tres	Déi Lénk	Non
Nord		Meyer	Karin	Déi Lénk	Non
Nord		Spielmann	Jenny	Déi Lénk	Non
Est		Arend	Anne	Déi Lénk	Non
Est		Bollig	Francine	Déi Lénk	Non
Est		Biermann	Gaby	Déi Lénk	Non
Est		Fuentes	Adela	Déi Lénk	Non
Est		Schroeder	Sylvie	Déi Lénk	Non
Sud		Reinardt	Micheline	Demokratie	Non
Sud		Gilberty	Sarah	Demokratie	Non
Sud		Wirtz	Thamara	Demokratie	Non
Sud		Zambon	Manuela	Demokratie	Non
Sud		Allegrucci	Victorine	Demokratie	Non

Région	Nom d'époux	Nom de famille	Prénom	Parti politique	Élues
Sud		Klein	Marion	Demokratie	Non
Sud		Nogueira	Anabela	Demokratie	Non
Sud		Welscher	Yvonne	Demokratie	Non
Sud		Beffort	Lydia	Demokratie	Non
Sud		Bettendorff	Sonja	Demokratie	Non
Sud		Nosbusch	Agnès	Demokratie	Non
Sud		Thiery	Marthe	Demokratie	Non
Sud		Kohl	Marie-Gabrielle	Demokratie	Non
Sud		Giuliano	Domenica	Demokratie	Non
Sud		Millim	Solange	Demokratie	Non
Centre		Holper	Sonja	Demokratie	Non
Centre		Fernandes	Susanna	Demokratie	Non
Centre		Pana	Mihaela	Demokratie	Non
Centre		Meyer	Jeanne	Demokratie	Non
Centre		Edwards	Patricia	Demokratie	Non
Centre		Hansen	Josette Catherine	Demokratie	Non
Centre		Leick	Blanche Hélène	Demokratie	Non
Centre	Warlies	Roth	Franziska	Demokratie	Non
Centre		Ihry	Anne	Demokratie	Non
Centre		Chaussy	Susanna	Demokratie	Non
Centre		Schmit	Rose	Demokratie	Non
Centre		Lebau	Maria	Demokratie	Non
Centre		Cahen	Corinne	DP	Oui
Centre		Beissel	Simone	DP	Oui
Centre		Bock	Héloïse	DP	Non
Centre		Camarda	Sylvie	DP	Non
Centre		De Jager	Tatiana/Tanja	DP	Non
Centre		Degrott	Jana	DP	Non
Centre	Dupont	Deutsch	Françoise	DP	Non
Centre	Dieschburg	Nickels	Martine	DP	Non
Centre		Elvinger	Joëlle	DP	Non
Centre		Obertin	Stéphanie	DP	Non
Centre		Polfer	Lydie	DP	Oui
Sud		Agostino	Barbara	DP	Non
Sud	Bouché	Berens	Marie-Louise (dite Molly)	DP	Non
Sud		Eischen	Martine	DP	Non
Sud		Ferber	Laura	DP	Non
Sud		Olinger	Carole	DP	Non
Sud		Roemer	Mireille	DP	Non
Sud		Scheibel	Mara	DP	Non
Sud		Scholl	Daliah	DP	Non
Sud		Sibenaler	Nicole	DP	Non
Sud	Vermast	Welkenbach	Géraldine	DP	Non



Région	Nom d'époux	Nom de famille	Prénom	Parti politique	Élues
Nord		Goerens	Stéphanie	DP	Non
Nord	Peffer	Keiser	Francine	DP	Non
Nord		Müller	Marie	DP	Non
Est		Hartmann	Carole	DP	Non
Est		Jeitz	Edith	DP	Non
Est		Semedo	Monica	DP	Non
Sud		Antony	Madeleine	KPL	Non
Sud	Ruckert	Bigler	Irène	KPL	Non
Sud		Liber	Sara	KPL	Non
Sud	Nunes	Lobo	Jessica	KPL	Non
Sud		Muno	Claudine	KPL	Non
Sud		Nunes	Elise	KPL	Non
Sud		Peltier	Sandra	KPL	Non
Sud		Pizzaferri	Nadine	KPL	Non
Sud		Schweich	Georgette	KPL	Non
Sud		Thekes	Liette	KPL	Non
Sud		Waringo	Marceline	KPL	Non
Centre		Bestgen	Carole	KPL	Non
Centre	Krischler	Goulleven	Romance (Romy)	KPL	Non
Centre		Castellano	Manuela	KPL	Non
Centre		Reckinger	Marie-Jeanne	KPL	Non
Centre		Reckinger	Sonja	KPL	Non
Centre	Ruckert	Meiser	Gertrud	KPL	Non
Centre		Schweich	Nicole	KPL	Non
Centre		Vibi	Sandra	KPL	Non
Nord		Reuland	Ester	KPL	Non
Nord		Sabotic	Sanela	KPL	Non
Nord		Tani	Vanessa	KPL	Non
Est		Antony	Joëlle	KPL	Non
Est		Arendt	Huguette	KPL	Non
Est		Di Bernardo	Sylvia	KPL	Non
Est		Licina	Dzeva	KPL	Non
Est	Pizzaferri	Manente	Christiane	KPL	Non
Centre		Closener	Francine	LSAP	Non
Centre		D'Angelo	Nicole	LSAP	Non
Centre		Delcourt	Claire	LSAP	Non
Centre		Feltgen	Monique	LSAP	Non
Centre		Goebbels	Joanne	LSAP	Non
Centre		Hemmen	Cécile	LSAP	Non
Centre		Jones	Ginette	LSAP	Non
Centre	Kirsch	Hirtt	Marguy	LSAP	Non
Centre		Lahure	Sandy	LSAP	Non
Centre		May	Liz	LSAP	Non

Région	Nom d'époux	Nom de famille	Prénom	Parti politique	Élues
Centre		Silva	Tania	LSAP	Non
Est		Burton	Tess	LSAP	Non
Est		Frisch	Colette	LSAP	Non
Est		Rössler	Aurore	LSAP	Non
Nord		Koch	Tina	LSAP	Non
Nord	Meckel	Picard	Myriam	LSAP	Non
Sud	Asselborn	Bintz	Simone	LSAP	Non
Sud	Becker	Bauer	Danielle	LSAP	Non
Sud	Bei	Roller	Manon	LSAP	Non
Sud		Bofferding	Tania	LSAP	Non
Sud		Dall'Agnol	Claudia	LSAP	Non
Sud		Jansa	Sylvie	LSAP	Non
Sud		Mutsch	Lydia	LSAP	Non
Sud		Pizzaferr	Joëlle	LSAP	Non
Sud		Schweich	Christine	LSAP	Non
Centre		Kunakova	Lucie	Piraterpartei	Non
Centre		Laux	Cynthia	Piraterpartei	Non
Centre	Philippe	Alfonsetti	Huguette	Piraterpartei	Non
Centre		Mischel	Jil	Piraterpartei	Non
Centre		Pott	Jeannine	Piraterpartei	Non
Centre		Liesch	Mireille	Piraterpartei	Non
Sud		Kohl	Martine	Piraterpartei	Non
Sud		Kohl	Sylvie	Piraterpartei	Non
Sud		Dondelinger	Marie-Paule	Piraterpartei	Non
Sud	Goedert	Schroeder	Nathalie	Piraterpartei	Non
Sud		Lodevic	Melanie	Piraterpartei	Non
Sud		Broers	Tammy	Piraterpartei	Non
Sud		Filbig	Renée	Piraterpartei	Non
Sud		Girs	Danielle	Piraterpartei	Non
Sud		Hansen	Renée	Piraterpartei	Non
Nord		Dasbach	Angelika	Piraterpartei	Non
Nord	Molitor	Traut	Angela	Piraterpartei	Non
Est		Clement	Jill	Piraterpartei	Non
Est		Houdremont	Claire	Piraterpartei	Non
Est		Boerger	Nancy	Piraterpartei	Non
Est		Martins	Catarina	Piraterpartei	Non
Est		Belleville	Tatiana	Piraterpartei	Non
Sud		Hoffmann	Patrice	Piraterpartei	Non
Sud		Oliveira Da Silva	Katia	Piraterpartei	Non



ANNEXE 2

Liste des femmes élues, élections législatives 2018

Nom	Prénom	Parti Politique	Circonscription	Mandat antérieur
Nom	Prénom	Parti Politique	Circonscription	Mandat antérieur
Adehm	Diane	CSV	Centre	Députée
Arendt ép. Kemp	Nancy	CSV	Sud	Députée
Beissel	Simone	DP	Centre	Députée
Cahen	Corinne	DP	Centre	Ministre
Dieschbourg	Carole	Déi Gréng	Est	Ministre
Gaasch ép. Hetto	Françoise	CSV	Est	Députée
Hansen	Martine	CSV	Nord	Députée
Lorsché	Josée	Déi Gréng	Sud	Députée
Modert	Octavie	CSV	Est	Députée
Polfer	Lydie	DP	Centre	Députée
Reding	Viviane	CSV	Centre	Députée européenne
Tanson	Sam	Déi Gréng	Centre	Députée

Portrait des femmes qui siègent à la Chambre des député·e·s (février 2019)



| BEISSEL Simone

Année de naissance	1953
Résidence	Luxembourg
Dernière profession exercée	Avocate
Parti politique	Parti démocratique – DP

CARRIÈRE POLITIQUE

au niveau communal

Membre du Conseil communal de la Ville de Luxembourg depuis septembre 1991

Échevine (2000-2005) et depuis 2009

au niveau national

Députée 30/10/2018

Députée du 13/11/2013 au 30/10/2018

Députée honoraire du 12/10/2004 au 12/11/2013

Députée du 12/08/1999 au 05/06/2004

au niveau européen

Législature actuelle

Députée depuis le 30/10/2018

Vice-Présidente de la Commission du Règlement

Membre de la Commission des Classes moyennes et du Tourisme (pour le volet classe moyennes)

Vice-Présidente de la Commission de vérification des pouvoirs

Membre de la Commission de l'Économie et de la Protection des consommateurs et de l'Espace

Vice-Présidente de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle

Fonctions et titres au Parlement

Commissions





| ELVINGER Joëlle

Année de naissance	1980
Résidence	Helmsange
Dernière profession exercée	Avocate
Parti politique	Parti démocratique - DP

CARRIÈRE POLITIQUE

au niveau communal

Bourgmestre, Commune de Walferdange du 18/01/2016 au 30/11/2017

Échevine, Commune de Walferdange du 24/11/2011 au 17/01/2016

Conseillère, Commune de Walferdange du 25/11/2005 au 24/11/2011 et depuis 01/11/2017

au niveau national

Députée depuis le 06/12/2018.

Députée du 05/12/2013 au 30/10/2018.

au niveau européen

Fonctions et titres au Parlement Commissions

Législature actuelle

Députée depuis le 06/12/2018

Présidente de la Commission des Classes moyennes et du Tourisme (pour le volet classe moyennes)

Vice-Présidente de la Commission de vérification des pouvoirs

Membre de la Commission de l'Économie et de la Protection des consommateurs et de l'Espace

Vice-Présidente de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle



| HARTMANN Carole

Année de naissance	1987
Résidence	Luxembourg
Dernière profession exercée	Avocate
Parti politique	Parti démocratique - DP

CARRIÈRE POLITIQUE

au niveau communal

au niveau national

au niveau européen

Députée depuis le 06/12/2018

Législature actuelle

Députée depuis le 06/12/2018

Membre du Groupe interparlementaire du scoutisme depuis le 06/12/2018

Membre effective de la Délégation luxembourgeoise auprès du Conseil Parlementaire Interrégional (CPI) depuis le 06/12/2018

Commission de la Digitalisation, des Médias et des Communications depuis le 29/01/2019

Membre de la Commission des Classes moyennes et du Tourisme (pour le volet Classes moyennes) depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de la Famille et de l'Intégration depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (pour les volets Éducation nationale, Enfance et Jeunesse) depuis le 06/12/2018

Membre de la Délégation luxembourgeoise du groupe de contrôle parlementaire conjoint spécialisé (Europol «JPSG» - joint parliamentary scrutiny group) depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de la Justice depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de la Santé et des Sports depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale depuis le 06/12/2018

Fonctions et titres au Parlement Commissions





| POLFER Lydie

Année de naissance	1952
Résidence	Luxembourg
Dernière profession exercée	Avocate
Parti politique	Parti démocratique - DP

CARRIÈRE POLITIQUE

au niveau communal

Bourgmestre, Ville de Luxembourg depuis le 17/12/2013

Échevine, Ville de Luxembourg du 01/01/2008 au 16/12/2013

Bourgmestre de la Ville de Luxembourg de 1982 à 08/1999

au niveau national

Députée du 08/07/2009 au 30/10/2018

Députée de 1979-1985; 1989-1990; 1994-1999; 2009-2018

Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative du 07/08/1999 au 19/07/2004

Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur du 07/08/1999 au 19/07/2004

Vice-Première Ministre du 07/08/1999 au 19/07/2004

au niveau européen

Députée européenne du Parlement européen du 20/07/2004 au 07/06/2009

Députée européenne du Parlement européen du 19/07/1994 au 16/10/1994

Législature actuelle

Fonctions et titres au Parlement Commissions

Députée depuis le 30/10/2018

Membre du Groupe interparlementaire du scoutisme depuis le 06/12/2018

Membre du groupe politique démocratique depuis le 30/10/2018

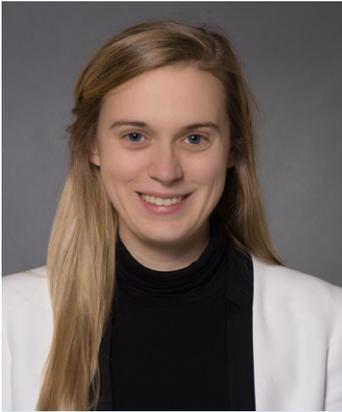
Membre de la Commission de la Justice depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile depuis le 06/12/2018

Membre du Bureau depuis le 06/12/2018

Vice-Présidente de la Commission des Affaires intérieures et de l'Égalité entre les femmes et les hommes (pour le volet Affaires intérieures) depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de la Culture depuis le 06/12/2018



| BURTON Tess

Année de naissance	1985
Résidence	Grevenmacher
Dernière profession exercée	Employée privée
Parti politique	Groupe politique socialiste - LSAP

CARRIÈRE POLITIQUE

au niveau communal

au niveau national

au niveau européen

Fonctions et titres au Parlement

Commissions

Conseillère communale, Ville de Grevenmacher depuis le 24/11/2011

Députée depuis le 06/12/2018

Députée du 05/12/2013 au 30/10/2018

Législature actuelle

Députée depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile (pour le volet Coopération) depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche depuis le 06/12/2018

Vice-Présidente de la Commission des Comptes depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de l'Économie et de la Protection des consommateurs et de l'Espace (pour le volet Protection des Consommateurs) depuis le 06/12/2018

Vice-Présidente de la Commission de la Famille et de l'Intégration depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission des Classes moyennes et du Tourisme depuis le 06/12/2018

Présidente de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural depuis le 06/12/2018





| MUTSCH Lydia

Année de naissance	1961
Résidence	Luxembourg
Dernière profession exercée	Journaliste free lance
Parti politique	Groupe politique socialiste - LSAP

CARRIÈRE POLITIQUE

au niveau communal

Bourgmestre, Commune Esch-sur-Alzette 2000-2013

Conseillère communale 1988-2000

au niveau national

Députée depuis le 06/12/2018

Députée du 13/11/2013 au 03/12/2013

Députée de 1989-2013

au niveau européen

Ministre de la Santé et de l'Égalité des chances du 04/12/2013 au 05/12/18

Législature actuelle

Députée depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile (sauf pour le volet Coopération) depuis le 06/12/2018

Vice-Présidente de la Délégation luxembourgeoise auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (CE) depuis le 20/12/2018

Membre effective de la Délégation luxembourgeoise auprès de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (APUPM) depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de l'Économie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace (sauf pour le volet Protection des Consommateurs) depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission des Pétitions depuis le 06/12/2018

Vice-Présidente de la Commission de la Digitalisation, des Médias et des Communications depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission des Comptes depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de la Culture depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission des Affaires intérieures et de l'Égalité entre les femmes et les hommes (pour le volet Égalité entre les Femmes et les Hommes) depuis le 06/12/2018

Fonctions et titres au Parlement

Commissions



| LORSCHÉ Josée

Année de naissance	1961
Résidence	Noertzange
Dernière profession exercée	Institutrice de l'école fondamentale
Parti politique	Groupe politique "Déi Gréng"

CARRIÈRE POLITIQUE

au niveau communal

Échevine, Commune de Bettembourg depuis 11/2011

Conseillère communale, Commune de Bettembourg du 22/11/2005 à 11/2011

au niveau national

Députée depuis le 30/10/2018

Députée du 13/11/2013 au 30/10/2018

Députée du 06/07/2011 au 06/10/2013

au niveau européen

Fonctions et titres au Parlement
Commissions

Législature actuelle

Députée depuis le 30/10/2018

Membre du Groupe interparlementaire du scoutisme depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de contrôle parlementaire du Service de renseignement de l'État depuis le 30/10/2018

Membre de la Commission des Finances et du Budget depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission du Règlement depuis le 06/12/2018

Membre du Bureau depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de la Culture (sauf pour le volet patrimoine) depuis le 06/12/2018

Membre de la Conférence des Présidents depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (pour les volets Éducation nationale, Enfance et Jeunesse) depuis le 06/12/2018

Vice-Présidente de la Commission de la Santé et des Sports depuis le 06/12/2018

Membre de la Délégation luxembourgeoise auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (CE) depuis le 06/12/2018

Membre de la Délégation luxembourgeoise auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) depuis le 06/12/2018

Membre effective de la Délégation luxembourgeoise à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) depuis le 06/12/2018

Membre effective de la Délégation luxembourgeoise auprès de l'Assemblée Interparlementaire Benelux depuis le 06/12/2018





| BERNARD Djuna

Année de naissance	1992
Résidence	Luxembourg
Dernière profession exercée	Responsable du service jeunesse pour la fondation Elisabeth
Parti politique	Groupe politique "Déi Gréng"

CARRIÈRE POLITIQUE

au niveau communal
au niveau national
au niveau européen

Députée depuis le 06/12/2018

Législature actuelle

Députée depuis le 06/12/2018

Présidente du Groupe interparlementaire du scoutisme depuis le 31/01/2019

Membre du Groupe interparlementaire du scoutisme depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de la Famille et de l'Intégration depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission des Affaires intérieures et de l'Égalité entre les femmes et les hommes (pour le volet Égalité entre les Femmes et les Hommes) depuis le 06/12/2018

Vice-Présidente de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile depuis le 06/12/2018

Présidente de la Commission de la Culture depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de vérification des pouvoirs depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de la Digitalisation, des Médias, des Communications depuis le 06/12/2018

Vice-Présidente de la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche depuis le 06/12/2018

Membre de la Délégation auprès de la COSAC depuis le 06/12/2018

Membre suppléante de la Délégation luxembourgeoise auprès de l'Assemblée Interparlementaire Benelux depuis le 06/12/2018

Fonctions et titres au Parlement Commissions



| EMPAIN Stéphanie

Année de naissance	1983
Résidence	Luxembourg
Dernière profession exercée	Chef d'entreprise
Parti politique	Groupe politique "Déi Gréng"

CARRIÈRE POLITIQUE

au niveau communal

au niveau national

au niveau européen

Députée depuis le 06/12/2018

Législature actuelle

Députée depuis le 06/12/2018

Membre du Groupe interparlementaire du scoutisme depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural (sauf pour le volet Viticulture) depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission des Classes moyennes et du Tourisme depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile depuis le 06/12/2018

Vice-Présidente de la Commission de la Fonction publique depuis le 06/12/2018

Membre suppléante de la Délégation luxembourgeoise du groupe de contrôle parlementaire conjoint spécialisé (Europol «JPSG» - joint parliamentary scrutiny group) depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de la Justice depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de la Santé et des Sports (pour le volet Sports) depuis le 06/12/2018

Présidente de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense depuis le 06/12/2018

Membre de la Délégation auprès de la Conférence interparlementaire pour la PESC et la PSDC depuis le 06/12/2018

Fonctions et titres au Parlement Commissions





| HANSEN Martine

Année de naissance	1965
Résidence	Heiderscheidergrund
Dernière profession exercée	Directrice au Lycée Technique Agricole
Parti politique	Groupe politique chrétien-social - CSV

CARRIÈRE POLITIQUE

au niveau communal

au niveau national

au niveau européen

Fonctions et titres au Parlement

Commissions

Députée depuis le 30/10/2018

Députée du 05/12/2013 au 30/10/2018

Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du 30/04/2013 au 04/12/2013

Législature actuelle

Députée depuis le 30/10/2018

Membre du Groupe interparlementaire du scoutisme depuis le 06/12/2018

Membre de la Conférence des Présidents depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission des Finances et du Budget depuis le 06/12/2018

Vice-Présidente de la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle depuis le 06/12/2018

Membre du Bureau depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission du Règlement depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Énergie et de l'Aménagement du Territoire depuis le 06/12/2018

Présidente de la Commission de contrôle parlementaire du Service de renseignement de l'État depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de la Santé et des Sports (pour le volet Sports) depuis le 06/12/2018

Vice-Présidente de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural depuis le 06/12/2018



| ADEHM Diane

Année de naissance	1970
Résidence	Howald
Dernière profession exercée	Auditrice, Cour des comptes luxembourgeoise
Parti politique	Groupe politique chrétien-social - CSV

CARRIÈRE POLITIQUE

au niveau communal

Échevine, Commune de Hesperange depuis le 01/01/2011

Conseillère, Commune de Hesperange du 23/11/2005 au 01/01/2011

au niveau national

Députée depuis le 30/10/2018

Députée du 13/11/2013 au 30/10/2018

Députée du 08/03/2011 au 06/10/2013

au niveau européen

Législature actuelle

Députée depuis le 30/10/2018

Membre du Groupe interparlementaire du scoutisme depuis le 06/12/2018

Membre effective de la Délégation luxembourgeoise auprès du Conseil Parlementaire Interrégional (CPI) depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission du Règlement depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission des Comptes depuis le 06/12/2018

Présidente de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de la Justice (pour les dossiers nationaux) depuis le 06/12/2018

Membre effective de la Délégation luxembourgeoise auprès de l'Assemblée Interparlementaire Benelux depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de l'Économie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (pour les volets Enseignement supérieur et Recherche) depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de la Digitalisation, des Médias, des Communications depuis le 06/12/2018

Vice-Présidente de la Commission de la Fonction publique depuis le 06/12/2018

Fonctions et titres au Parlement Commissions





| ARENDT épouse KEMP Nancy

Année de naissance	1969
Résidence	Mondercange
Dernière profession exercée	Chargée de cours
Parti politique	Groupe politique chrétien-social - CSV

CARRIÈRE POLITIQUE

au niveau communal
au niveau national

Échevine, Commune de Mondercange depuis le 15/11/2017

Députée depuis le 30/10/2018

Députée du 13/11/2013 au 30/10/2018

Députée du 08/07/2009 au 06/10/2013

Députée du 03/08/2004 au 07/06/2009

Députée du 03/06/2003 au 05/06/2004

Députée du 23/01/1996 au 08/06/1999

au niveau européen

Législature actuelle

Députée depuis le 30/10/2018

Présidente de la Commission des Pétitions depuis le 06/12/2018

Membre effective de la Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission des Affaires intérieures et de l'Égalité entre les femmes et les hommes (pour le volet Égalité entre les Femmes et les Hommes) depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de vérification des pouvoirs depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission des Classes moyennes et du Tourisme depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de la Santé et des Sports (pour le volet Sports) depuis le 06/12/2018

Vice-Présidente de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense depuis le 06/12/2018

Fonctions et titres au Parlement Commissions



| HETTO-GAASCH Françoise

Année de naissance	1960
Résidence	Junglinster
Dernière profession exercée	Éducatrice graduée, chef de groupe, Fondation de Colnet d'Huart
Parti politique	Groupe politique chrétien-social - CSV

CARRIÈRE POLITIQUE

au niveau communal

Échevine, Commune de Junglinster depuis le 08/10/2017

Bourgmestre, Commune de Junglinster du 13/09/2007 au 22/07/2009

Échevine, Commune de Junglinster du 07/11/2005 au 12/09/2007

au niveau national

Conseillère, Commune de Junglinster de 1999 à 2005

Députée depuis le 30/10/2018

Députée du 05/12/2013 au 30/10/2018

Députée du 08/07/2009 au 22/07/2009

Députée du 03/08/2004 au 07/06/2009

Ministre de l'Égalité des Chances du 23/07/2009 au 04/12/2013

Ministre des Classes moyennes et du Tourisme du 23/07/2009 au 04/12/2013

au niveau européen

Législature actuelle

Députée depuis le 30/10/2018

Membre de la Commission des Affaires intérieures et de l'Égalité entre les femmes et les hommes (pour le volet Égalité entre les Femmes et les Hommes) depuis le 06/12/2018

Membre suppléante de la Délégation luxembourgeoise auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (CE) depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (pour les volets Éducation nationale, Enfance et Jeunesse) depuis le 06/12/2018

Membre de la Délégation luxembourgeoise auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission du Logement depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de la Santé et des Sports depuis le 06/12/2018

Fonctions et titres au Parlement Commissions





| MODERT Octavie

Année de naissance	1966
Résidence	Luxembourg
Dernière profession exercée	Première conseillère de Gouvernement, Ministère d'État Chef de cabinet du Premier Ministre, Ministère d'État Secrétaire générale, Conseil de Gouvernement
Parti politique	Groupe politique chrétien-social - CSV

CARRIÈRE POLITIQUE

au niveau communal
au niveau national

Conseillère communale, Commune de Stadtbredimus depuis le 28/11/2017

Députée depuis le 30/10/2018

Députée du 05/12/2013 au 30/10/2018

Députée du 13/07/2004 au 30/07/2004

Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative du 30/04/2013 au 04/12/2013

Ministre de la Justice du 30/04/2013 au 04/12/2013

Ministre déléguée à la Fonction publique et à la Réforme administrative du 23/07/2009 au 29/04/2013

Ministre à la Simplification administrative auprès du Premier Ministre du 23/07/2009 au 04/12/2013

Ministre aux Relations avec le Parlement du 23/07/2009 au 29/04/2013

Ministre de la Culture du 23/07/2009 au 04/12/2013

Ministre du 23/07/2009 au 04/12/2013

Secrétaire d'État du 31/07/2004 au 22/07/2009

Secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche du 31/07/2004 au 22/07/2009

Secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural du 31/07/2004 au 22/07/2009

Secrétaire d'État aux Relations avec le Parlement du 31/07/2004 au 22/07/2009

au niveau européen

Législature actuelle

Députée depuis le 30/10/2018

Membre de la Commission des Pétitions depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de la Fonction publique depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission du Règlement depuis le 06/12/2018

Vice-Présidente de la Commission de la Culture depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de la Justice depuis le 06/12/2018

Membre effective de la Délégation luxembourgeoise auprès de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (APUPM) depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (pour les volets Enseignement supérieur et Recherche) depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de la Digitalisation, des Médias et des Communications depuis le 06/12/2018

Fonctions et titres au Parlement
Commissions



| REDING Viviane

Année de naissance	1951
Résidence	Luxembourg
Dernière profession exercée	Journaliste
Parti politique	Groupe politique chrétien-social - CSV

CARRIÈRE POLITIQUE

au niveau communal

au niveau national

au niveau européen

Députée depuis le 30/10/2018

Députée au Parlement européen de 2014 à 2018

Vice-présidente et commissaire à la justice, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté de 2010 à 2014

Commissaire à la société numérique de 2004 à 2009

Commissaire à l'éducation, à la culture, au multilinguisme et à la jeunesse de 1999 à 2004

Législature actuelle

Députée depuis le 30/10/2018

Membre du Groupe interparlementaire du scoutisme depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile depuis le 06/12/2018

Membre de la Délégation auprès de la COSAC depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de la Culture depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de vérification des pouvoirs depuis le 06/12/2018

Vice-Présidente de la Commission de la Digitalisation, des Médias, des Communications depuis le 06/12/2018

Membre de la Commission de la Justice (pour les dossiers européens) depuis le 06/12/2018

Fonctions et titres au Parlement Commissions



**Édité par le Conseil National des Femmes du Luxembourg¹,
Association sans but lucratif**

11 a, bd Joseph II
L-1840 Luxembourg
Site internet : www.cnfl.lu
Tél. : 29 65 25 1
Fax. : 29 65 24
Contact : Monique Stein
Courriel : monique.stein@cnfl.lu

Commentaires : CNFL

Chargées de l'étude : Jessica Cendoya, Anik Raskin et Monique Stein
Avec la collaboration de Céline Schall

Droits réservés à l'éditeur
ISBN : 978-2-9199583-0-6
Édition : 2019

Publication financée par le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes. Les interprétations contenues dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement la position du ministère de l'Égalité entre les femmes.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Égalité entre
les femmes et les hommes

¹ Les associations-membres du CNFL sont Action catholique des femmes du Luxembourg, Association des femmes libérales, Cid Femmes et Genre, Fédération des femmes cheffes d'entreprise du Luxembourg, Fédération nationale des femmes luxembourgeoises, Femmes chrétiennes sociales, Femmes en détresse, Femmes socialistes, Section luxembourgeoise du ZONTA international, Union des dames israélites, Union des femmes luxembourgeoises, Union luxembourgeoise du SOROPTIMIST international.

OBSERVATOIRE
DE LA PARTICIPATION
DES FEMMES AUX
ÉLECTIONS POLITIQUES

